



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6404<sup>e</sup>** séance

Lundi 18 octobre 2010, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Rugunda . . . . .	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Barbalić
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Viotti
	Chine . . . . .	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Anderson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Araud
	Gabon . . . . .	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon . . . . .	M. Nishida
	Liban . . . . .	M. Salam
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie . . . . .	M. Apakan

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, de l'État plurinational de Bolivie, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, de la Jordanie, du Maroc, de la Mauritanie, du Nicaragua, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, du Tadjikistan et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Reuben (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 15 octobre 2010, qui sera publiée sous la cote S/2010/533 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance que le Conseil tiendra le lundi 18 octobre 2010, au titre de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine". »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à

participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Oscar Fernandez-Taranco. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Fernandez-Taranco** (*parle en anglais*) : Six semaines après le début des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens à Washington, nous sommes dans l'impasse. Les parties ne se sont pas rencontrées depuis le 15 septembre.

Le 26 septembre, malgré les appels du Quatuor pour le Moyen-Orient pour que les pourparlers se poursuivent, le moratoire partiel d'Israël sur la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie a expiré et n'a pas été renouvelé. Les chantiers de construction qui avaient été gelés ont repris dans certaines colonies. Le Président Abbas a indiqué qu'il ne poursuivrait pas les négociations à moins qu'Israël ne gèle l'expansion des colonies.

Le Secrétaire général a publiquement exprimé sa déception que le moratoire n'ait pas été reconduit. Il a

réaffirmé que les activités de colonisation étaient illégales au regard du droit international et contraires à la Feuille de route. Il a été en contact direct et fréquent avec les dirigeants de la région, y compris le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou, et il a demandé à tous de trouver un moyen de sortir de l'impasse.

Le 21 septembre, le Quatuor s'est réuni à New York et, relevant l'incidence positive qu'a eue la suspension de la construction de nouvelles colonies, il a demandé son maintien. Le Quatuor a réaffirmé que les actions unilatérales entreprises par l'une ou l'autre partie, y compris les activités de colonisation, ne seront pas reconnues par la communauté internationale. Il a encouragé les parties à collaborer pour trouver le moyen de garantir que les négociations se poursuivent de manière constructive de façon à régler toutes les questions relatives au statut final d'ici un an.

Après consultation avec les partenaires du Quatuor, cette position a été réaffirmée dans un message spécial que le Coordonateur spécial Serry a prononcé au nom du Secrétaire général au Sommet de la Ligue des États arabes à Syrte, en Libye, le 9 octobre. À Syrte, le Comité de suivi de la Ligue des États arabes sur l'Initiative de paix arabe a appuyé la position du Président Abbas, qui refuse de poursuivre les négociations à moins qu'Israël ne gèle les activités de colonisation. Le Comité a décidé de se réunir à nouveau dans un mois pour évaluer la situation.

Les envoyés du Quatuor ont été en contact régulier et les principaux responsables du Quatuor étudient la possibilité de se réunir prochainement pour examiner la situation. Nous avons une chance éphémère mais décisive de sortir de l'impasse actuelle. Les États-Unis déploient actuellement d'intenses efforts diplomatiques, soutenus par tous les membres du Quatuor, pour créer des conditions propices à la poursuite des négociations. Ces efforts sont aujourd'hui rendus plus difficiles par le fait que, le 14 octobre, le Gouvernement israélien a autorisé la construction de 238 nouveaux logements dans les colonies de Ramot et Pisgat Ze'ev à Jérusalem-Est, autorisation qui est contraire au droit international et va directement à l'encontre des efforts du Quatuor.

Le temps presse et des progrès sont indispensables dans les semaines à venir. Le Secrétaire général continue de croire que, si la porte qui mène à la paix se ferme, il sera très difficile de la rouvrir. Il n'y a pas d'autre solution que la conclusion d'un accord

négocié donnant naissance à un État de Palestine indépendant et viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la sécurité.

Malgré ces incertitudes, l'Autorité palestinienne continue d'aller de l'avant avec son programme d'édification de l'État. Le 21 septembre, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni à New York. Les membres du Comité ont constaté que la mise en œuvre du programme de réforme de l'Autorité palestinienne s'est accélérée en 2010, avec le franchissement d'étapes décisives en matière de réforme des finances publiques, d'infrastructure et de prestation de services sociaux. Ils ont appuyé la volonté du Premier Ministre Fayad de mettre en œuvre le programme « Homestretch to Freedom » d'ici à août de l'année prochaine. Le Comité spécial de liaison a salué les mesures prises par Israël pour supprimer certains obstacles à la circulation en Cisjordanie et assouplir les restrictions sur certaines importations dans Gaza, mais il a demandé à Israël de prendre de nouvelles mesures, notamment pour encourager une plus grande croissance mue par le secteur privé.

Comme symbole du maintien de l'appui à l'essor du secteur privé, qui sera en définitif le moteur d'une croissance économique durable cruciale pour le futur État, le Premier Ministre Fayad a procédé le 11 octobre à l'inauguration d'un parc agro-industriel dans la vallée du Jourdain financé par le Japon. Ce parc pourrait favoriser la création de 10 000 emplois pour les Palestiniens et une forte relance de l'économie. Toutefois, comme pour les autres infrastructures de la zone C, il faudra qu'il soit approuvé par le Gouvernement israélien qui octroie les permis requis.

Lorsqu'il était à New York, le Premier Ministre Fayad avait informé les membres du Comité spécial de liaison ainsi que les ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe que les fonds promis par les pays donateurs pour 2010 étaient très en deçà de ce dont avait besoin l'Autorité palestinienne pour couvrir les dépenses. Les réformes ont entraîné une diminution régulière du déficit budgétaire, réduisant la dépendance de l'Autorité palestinienne à l'égard des fonds versés par les donateurs au titre du soutien budgétaire. Toutefois, malgré la générosité ininterrompue de certains donateurs, les engagements de contributions pour 2010 demeurent insuffisants pour permettre à l'Autorité palestinienne de faire face aux dépenses à

Gaza et en Cisjordanie, et l'Autorité palestinienne a de plus en plus de mal à emprunter auprès des banques nationales pour couvrir ce manque.

Les tensions et les incidents violents se poursuivent en Cisjordanie. L'Autorité palestinienne s'efforce d'assurer la sécurité dans les zones relevant de son autorité et d'honorer ses engagements au titre de la Feuille de route concernant la lutte contre les attaques terroristes – et aurait fait avorter des tentatives de militants de perpétrer des attaques pendant la période considérée, ce qui met en évidence les problèmes en matière de sécurité qui continuent de se poser sur le terrain. Un sixième bataillon des forces palestiniennes de sécurité nationale s'entraîne actuellement en Jordanie, grâce à une aide internationale, avant d'être déployé en Cisjordanie.

Malgré les efforts déployés par les Palestiniens, les forces israéliennes de sécurité, invoquant des motifs sécuritaires, ont mené 353 opérations en Cisjordanie au cours de la période considérée, lors desquelles six Palestiniens ont été tués, y compris deux dirigeants des brigades Izz el-Deen al-Qassam du Hamas qui auraient été impliqués dans le meurtre de quatre Israéliens non loin de Hébron le 31 août. En outre, 157 Palestiniens ont été blessés et 330 autres arrêtés. Les incursions de cette ampleur fragilisent les efforts visant à mettre en place une véritable coopération en matière de sécurité. Un ouvrier palestinien a été tué alors qu'il essayait de franchir la barrière de séparation pour se rendre à Jérusalem-Est et un autre est mort d'une crise cardiaque.

Au total, 44 incidents violents ont été enregistrés entre Palestiniens résidents et colons, lors desquels six Palestiniens et quatre Israéliens ont été blessés. Un Palestinien a été abattu par un colon le 8 octobre et au cours de deux autres incidents des Palestiniens ont été renversés par un véhicule. Des colons ont commis un acte déplorable de profanation en incendiant une mosquée près de Bethléem le 4 octobre. Pour dissiper la tension et promouvoir la tolérance interconfessionnelle, six rabbins se sont rendus par la suite à la mosquée et ont fait don de copies neuves du Coran pour remplacer celles qui avaient été endommagées par le feu. Des Palestiniens ont aussi attaqué des colons, notamment le 26 septembre lorsque des Palestiniens ont ouvert le feu sur un véhicule israélien près d'Hébron, blessant un homme et sa femme enceinte.

Des centaines d'oliviers auraient été incendiés, empoisonnés ou déracinés par des colons dans toute la

Cisjordanie à l'approche de la saison des récoltes. Le Premier Ministre Fayad a lancé le début de la récolte des olives le 10 octobre en participant à la cueillette d'olives dans le village d'Iraq Burin, dans le nord de la Cisjordanie, attaqué à plusieurs reprises par des colons au cours des derniers mois. Israël doit faire beaucoup plus pour empêcher les extrémistes d'user de violence à l'encontre de civils palestiniens sous occupation et pour imposer l'état de droit.

Le 13 octobre, Israël a démoli 10 avant-postes en Cisjordanie. C'est là un signe encourageant et nous espérons qu'Israël prendra d'autres mesures pour respecter l'engagement qu'il a pris, au titre de la Feuille de route, de démanteler les avant-postes érigés depuis mars 2001.

Le mur, qui s'écarte en partie du tracé de la Ligne verte et qui a été construit en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, continue d'entraver considérablement la circulation des Palestiniens en Cisjordanie. Malgré les efforts visant à lever les restrictions à la circulation et à l'accès, le nombre d'obstacles en Cisjordanie est toujours de 508. Le 11 octobre, un organisateur de la campagne antimur, partisan de la résistance pacifique, a été reconnu coupable d'incitation et d'avoir organisé et participé à des manifestations, et condamné à un an de prison par un tribunal militaire israélien.

De nouveaux affrontements ont eu lieu dans des zones sensibles de Jérusalem-Est au cours de la période considérée, soulignant les tensions provoquées par la présence et l'extension de colonies au cœur même des quartiers palestiniens. Le 22 septembre, un Palestinien a été tué par balle dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, par un agent de sécurité privé israélien, qui affirmait que des Palestiniens l'avaient attaqué en lançant des pierres sur sa voiture. De violents heurts ont suivi et se sont étendus à d'autres quartiers palestiniens. Le 26 septembre, un tribunal israélien a rejeté un appel interjeté par deux familles palestiniennes revendiquant la propriété d'un immeuble dans le quartier palestinien de Cheikh Jarrah, à Jérusalem-Est, de sorte que 20 autres familles du quartier risquent aussi d'être expulsées.

Le statut de quatre juristes palestiniens du Bloc pour le changement et la réforme affilié au Hamas n'est pas encore réglé. Il faut remédier à cette situation intenable par une décision raisonnable qui permette d'éviter leur expulsion de Jérusalem.

La situation à Gaza reste une source de profonde préoccupation. Les progrès modestes de ces derniers mois ne doivent pas masquer la nécessité de prendre d'autres mesures plus radicales pour alléger le blocus, notamment en facilitant la circulation des personnes, des exportations et d'une plus large gamme de produits sur le marché commercial dans le cadre d'un plus large effort de mise en œuvre de tous les aspects de la résolutions 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Si nous voulons progresser, toutes les parties doivent s'employer à garantir le calme. Au cours de la période considérée, des groupes de militants palestiniens ont tiré sept roquettes et six mortiers sur Israël à partir de Gaza, et les forces israéliennes de sécurité ont mené cinq raids aériens et six incursions dans Gaza. Trois militants palestiniens et un civil ont été tués, et 18 civils et un militant ont été blessés. Nous engageons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à cesser les violences.

Au cours de la période considérée, 2 570 camions de marchandises au total, 857 en moyenne par semaine, sont entrés dans Gaza. Cinquante-huit pour cent des importations sont constituées de produits alimentaires. En juin, avant l'annonce de la nouvelle politique israélienne pour Gaza, la moyenne était de 566 camions par semaine. Toutefois, les importations actuelles représentent toujours le tiers de ce qu'était la moyenne hebdomadaire en juin 2007, avant le blocus. Nous réaffirmons que le meilleur moyen de répondre aux besoins à Gaza est d'ouvrir d'autres points de passage légitimes.

Je suis heureux d'annoncer l'achèvement de la construction de 151 logements à Khan Younes, qui ont commencé à accueillir leurs nouveaux occupants le vendredi 15 octobre. Le Gouvernement israélien a approuvé d'autres projets de l'ONU. Bien que ces projets ne représentent qu'une partie de l'ensemble des demandes soumises à Israël, ils s'inscrivent néanmoins dans le cadre des travaux de relèvement et de construction de plus en plus vastes entrepris par l'ONU pour commencer à répondre aux immenses besoins de Gaza en la matière. À cet égard, l'ONU va présenter des projets supplémentaires avant la fin de l'année et continuera aussi à travailler avec le Gouvernement israélien pour rationaliser les arrangements relatifs à l'exécution des travaux. Israël devrait commencer par prolonger les heures et les jours d'ouverture du point de passage de Karni.

Les autorités de facto du Hamas ont fermé plusieurs associations civiles en cours de la période considérée, notamment une agence journalistique et un syndicat d'agriculteurs. Certains groupes civiques, notamment des partenaires de projets exécutés par l'ONU ont suspendu leurs activités à Gaza, invoquant des pressions accrues de la part des autorités. En outre, le 19 septembre, des assaillants inconnus ont mis le feu à un parc de loisirs aquatiques à Gaza. Nous notons également avec préoccupation que le 22 septembre, un Palestinien a été condamné à mort par peloton d'exécution après avoir été reconnu coupable de collaboration avec des parties ennemies par un tribunal militaire.

Nous sommes toujours préoccupés par le maintien en captivité du sergent-chef Shalit et appelons à sa libération immédiate. Il faut permettre sans plus tarder que les agents humanitaires puissent avoir accès à lui. Selon certaines informations, des efforts sont de nouveau déployés pour conclure un accord qui garantirait sa libération en échange de la libération de plus de 9 000 prisonniers palestiniens détenus dans des prisons israéliennes.

Nous continuons d'appuyer les efforts visant à promouvoir la réconciliation palestinienne sur la base des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine. Ces efforts ont été freinés par le refus du Hamas de signer le projet de proposition de réconciliation établi sous médiation égyptienne. De hauts responsables du Fatah ont rencontré le chef du Hamas, Khalid Mash'al, le 23 septembre à Damas, et ces discussions doivent se poursuivre le 20 octobre.

Comme indiqué à la dernière séance d'information mensuelle du Conseil (voir S/PV.6388), la Commission d'enquête du Secrétaire général sur l'incident de la flottille du 31 mai 2010 discutera et examinera les rapports intérimaires, une fois qu'elle aura reçu le rapport d'Israël. La Commission israélienne chargée d'examiner l'incident maritime du 31 mai 2010 a bien avancé dans ses travaux, qui se poursuivent. Nous espérons que les parties continueront de coopérer avec la Commission d'enquête et que la Commission enregistrera d'autres progrès, et nous attendons avec intérêt la poursuite de ses travaux de fond.

Il demeure essentiel – et même urgent – que des mesures significatives soient prises pour relancer le processus de paix sur les voies de négociations régionales, en particulier entre Israël et la Syrie. Seule

une approche globale de la paix sera durable et pourra apaiser les tensions dans la région. Sur le terrain, la situation dans le Golan occupé reste stable mais des activités de peuplement se poursuivent.

S'agissant du Liban, les tensions créées par les spéculations et les allégations relatives à d'éventuelles mises en examen par le Tribunal spécial pour le Liban se sont intensifiées au cours des dernières semaines. Ces tensions se sont accompagnées du recours croissant à une rhétorique belliqueuse et d'une remise en cause des institutions publiques, suscitant des craintes de violence sectaire. Dans ce contexte, le Coordonnateur spécial pour le Liban, Michael C. Williams, a rencontré des responsables et des dirigeants politiques libanais et exhorté toutes les parties à traiter les questions difficiles dans le calme. Le Secrétaire général a exprimé son appui aux travaux du Tribunal spécial, soulignant qu'il s'agissait d'un organe indépendant auquel le Conseil de sécurité a confié un mandat clair, par ses résolutions 1664 (2006) et 1757 (2007), pour établir les faits et faire cesser l'impunité et que, par conséquent, nul ne devait préjuger de ses décisions.

Les 13 et 14 octobre, le Président de la République islamique d'Iran a effectué une visite officielle au Liban, et s'est notamment rendu dans le sud du pays. Cette visite a suscité des inquiétudes dans de nombreux milieux.

Les conditions de vie des réfugiés palestiniens au Liban demeurent très préoccupantes. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est toujours confronté à un déficit de financements, aussi bien pour ses programmes ordinaires, visant à fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens, que pour la reconstruction du camp de Nahr al-Bared. Nous réitérons notre appel aux donateurs, y compris aux pays de la région, pour qu'ils fournissent un appui financier essentiel aux efforts de reconstruction, ainsi qu'aux activités de l'UNRWA.

La situation générale dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est demeurée calme dans l'ensemble. Au cours du mois écoulé, Israël a violé l'espace aérien de manière quasi quotidienne. Le douzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) sera publié aujourd'hui.

Nous devons continuer de poursuivre collectivement l'objectif visant à conclure un accord de

paix dans un délai d'un an à partir du lancement des pourparlers en septembre. Nous devons sortir de l'impasse actuelle et – plus important encore – nous assurer qu'une fois repris, ces pourparlers visent clairement et véritablement à régler les principales questions clefs, y compris celle des frontières. Le Secrétaire général continuera de travailler en coopération étroite avec le Quatuor et les partenaires régionaux et internationaux – ainsi qu'avec les parties elles-mêmes – pour faire avancer ce programme.

L'ONU demeure déterminée à faire cesser l'occupation qui a commencé en 1967 et à poursuivre l'objectif visant à créer un État indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins, dans la paix et la sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de son allocution.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

**M. Mansour** (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, l'Ouganda, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous n'avons pas de doute que vous conduirez ses travaux de manière avisée durant ce mois. Nous exprimons également nos remerciements à la Turquie, un pays ami, pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil en septembre. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé.

Aujourd'hui, nous nous trouvons à un nouveau tournant décisif dans notre longue et tortueuse quête d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine – qui est au cœur du conflit arabo-israélien – et de la réalisation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Deux voies s'offrent à nous. Il s'agit de notre unique alternative et nous devons faire ce choix en gardant pleinement à l'esprit que la voie choisie déterminera les perspectives de paix et de stabilité qui s'ouvriront au Moyen-Orient et au-delà de cette région.

Le premier choix est clair : saisir ensemble, avec une totale détermination, l'occasion importante qui s'offre à nous de reprendre et d'accélérer le processus de paix en nous appuyant sur le mandat convenu pour appliquer la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Si elle est poursuivie de bonne foi et avec un réel attachement au droit international,

aux résolutions pertinentes de l'ONU, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route établie par le Quatuor, cette voie nous permettra de progresser rapidement vers un règlement définitif et juste de tous les différends majeurs du conflit israélo-palestinien, y compris les questions des réfugiés, de Jérusalem, des colonies, des frontières, de l'eau et de la sécurité, et de mettre définitivement fin à l'occupation militaire israélienne commencée en 1967, de garantir l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, et de parvenir à un règlement juste et concerté du sort des réfugiés palestiniens.

C'est la voie privilégiée et appuyée par la vaste majorité de la communauté internationale. Les efforts soutenus du Quatuor, y compris l'engagement actif et le rôle mobilisateur joué par l'Administration des États-Unis sous la direction du Président Barack Obama, et ceux de la Ligue des États arabes et de tous les autres pays concernés et épris de paix, lui ont donné un nouvel élan. Tout le monde s'accorde à dire que cette voie doit être absolument suivie pour parvenir à une solution juste, durable et globale du conflit israélo-palestinien et du conflit arabo-israélien dans son ensemble et pour garantir la paix et la sécurité dans notre région.

L'autre choix est tout aussi clair : permettre à l'intransigeance, aux violations et à l'impunité d'un État – Israël, Puissance occupante – non seulement d'entraver mais de torpiller totalement les chances restantes de réaliser la solution des deux États pour instaurer la paix. À ce moment décisif, il est largement admis que le statu quo dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, est intenable, intolérable et explosif en raison de la poursuite d'actes illégaux commis par Israël et des provocations dirigées contre le peuple palestinien et son territoire. Il faut alors également admettre que si nous sommes contraints par la Puissance occupante de suivre cette voie de manière irréfléchie, nous serons entraînés dans un surcroît de violence, de souffrances, de pertes et d'instabilité dont pâtiront aussi bien les peuples palestinien et israélien que la région dans son ensemble, ce qui nous plongera dans une nouvelle période sombre, nous éloignant plus que jamais de notre noble objectif, à savoir un avenir de paix, de sécurité et de coexistence au Moyen-Orient.

Nous prenons la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui pour demander de nouveau aux membres de cet organe d'assumer la responsabilité du

maintien de la paix et de la sécurité internationales, que lui confie la Charte. Il importe d'accorder l'attention voulue à cette question critique, et des mesures doivent être prises pour veiller à ce que la première voie, la voie de la paix, soit maintenant empruntée et suivie avec détermination.

Les infractions telles que les actes de colonisation, les agressions et le châtement collectif, commises à l'encontre du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que le mépris opposé à la volonté de la communauté internationale, doivent être combattues et fermement rejetées. Israël, Puissance occupante, doit choisir entre suivre la voie de la paix et assumer la responsabilité de son obstruction.

Depuis des décennies, les dirigeants palestiniens sont résolument attachés à un règlement pacifique conforme à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, comme ils l'ont prouvé depuis la déclaration d'indépendance de l'État de Palestine en 1988. Nous avons de nouveau montré notre engagement et notre bonne foi par notre disponibilité à prendre part aux pourparlers indirects menés par les États-Unis, ainsi qu'aux négociations directes lancées à Washington en septembre par le Président Obama, la Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Hilary Clinton, et le sénateur George Mitchell, et ce, malgré des circonstances peu favorables, tant en ce qui concerne le contexte politique que la situation sur le terrain.

Il est notoire que les dirigeants palestiniens, les pays arabes et la communauté internationale étaient favorables aux pourparlers indirects, lesquels constituent le moyen de rapprocher les deux parties sur les questions des implantations, des frontières et de la sécurité, ainsi que de réaffirmer le mandat convenu du processus de paix, afin d'ouvrir la voie aux négociations directes.

Ces pourparlers n'ont toutefois abouti à aucun progrès concret du fait de l'intransigeance d'Israël, lequel refuse en outre de respecter ses obligations légales et l'exigence de la Feuille de route concernant l'arrêt de toutes les activités de peuplement, y compris par « croissance naturelle ». Ces activités sont illégitimes, constituent indéniablement un obstacle majeur à la paix et sont en contradiction totale avec la solution des deux États et le principe fondamental de l'échange de territoires contre la paix.

Nous le rappelons ici : l'arrêt de toutes les activités d'implantation israéliennes dans le territoire

palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est essentiel pour la reprise d'un processus crédible visant à parvenir à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Il ne s'agit pas d'une condition palestinienne au processus de paix, mais d'une obligation légale à laquelle est tenu Israël en tant que Puissance occupante, au titre de la quatrième Convention de Genève, des multiples résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de la Feuille de route du Quatuor. C'est également la position unanimement adoptée par la communauté internationale qui est restée au fil des ans une exigence inébranlable dans le processus de paix, avant le processus de paix, et même pendant les périodes de suspension du processus.

À cet égard, il importe de rappeler la séance spéciale organisée par le Conseil de sécurité le 26 septembre 2008, qui portait spécifiquement sur le problème persistant des activités d'implantation israéliennes illégales et au cours de laquelle le Président Mahmoud Abbas et d'autres hauts responsables ont pris la parole (voir S/PV.5983).

En revanche, les conditions israéliennes désormais imposées aux Palestiniens sont manifestation des conditions préalables arbitraires au moyen desquelles Israël entend obtenir de nouveaux gains politiques sur la seule base du déséquilibre des pouvoirs, ainsi que de l'impunité dont il jouit, et qui lui permettent d'exprimer de telles exigences avec arrogance, alors même qu'il ne tient aucun compte de ses propres obligations légales et engagements de longue date. Ces conditions préalables déforment la réalité sur le terrain, détournent le débat des problèmes fondamentaux et sont utilisées par Israël comme prétexte pour fuir ses responsabilités dans le cadre du processus de paix et saboter ledit processus. Ce faisant, Israël ne révèle pas seulement sa mauvaise foi, il affiche son manque de respect total envers les principes les plus fondamentaux du processus.

Néanmoins, les dirigeants palestiniens, avec le soutien du Comité ministériel arabe, ont entendu les appels internationaux leur demandant de reprendre les négociations directes, sachant que notre participation se fondait sur la déclaration faite par le Quatuor le 20 août 2010, qui réaffirmait l'attachement aux déclarations précédentes, y compris celle du 19 mars 2010 qui, entre autres, exhortait Israël à honorer son obligation de geler toute activité de peuplement, y compris l'accroissement naturel de la population, et de démanteler tous les avant-postes construits depuis mars

2001. Le Quatuor y exprime également « sa détermination à soutenir les parties au cours des négociations, qui pourraient aboutir en une année, ainsi que lors de la mise en œuvre d'un accord ».

En outre, il était évident pour tous à cette date que, une fois les négociations directes entamées, le « moratoire » israélien sur les activités de peuplement serait poursuivi pendant la durée des négociations ou jusqu'à la conclusion d'un traité de paix.

À ce sujet, je tiens à être clair. Malgré nos très grandes réserves concernant le moratoire – portant notamment sur sa partialité et sur le fait qu'il ne concernait pas Jérusalem-Est – et malgré le fait que nous continuons à insister pour qu'il entraîne un gel total des activités de peuplement, sans exception, ce geste donnait un semblant de crédibilité au soi-disant attachement d'Israël à la solution des deux États et pouvait aider à créer un environnement plus propice au lancement de négociations indirectes puis directes.

Malgré les circonstances défavorables qui prévalaient alors, la reprise des négociations directes en septembre a été majoritairement bien accueillie, suscitant de nouveau l'espoir que l'impasse politique était sur le point d'être débloquée et que, au prix d'efforts réels, un règlement pacifique pouvait être obtenu.

La déclaration du Président Obama devant l'Assemblée générale, le 23 septembre 2010 (voir A/65/PV.11), a encore affirmé l'engagement à mettre un terme, dans les 12 mois, à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, à créer un État de Palestine indépendant et souverain, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et à réaliser une paix arabo-israélienne complète, sur toutes les voies de négociation. Le fort soutien de la communauté internationale à cet objectif a été exprimé en permanence par la majorité des dirigeants internationaux qui ont pris la parole à la tribune de l'Assemblée. Il semblait à l'époque possible que la dynamique et les espoirs générés ne seraient pas stériles, malgré l'expiration imminente du moratoire israélien sur l'implantation de colonies.

Il est cependant regrettable que rien de tout cela n'ait poussé Israël à proroger son moratoire et à honorer son obligation de geler les activités de peuplement, ce qui aurait créé une atmosphère réellement propice au règlement de toutes les questions relatives au statut final, à commencer par les frontières et la sécurité. Plutôt qu'agir de bonne foi et dans le

respect de circonstances pour favoriser le début des négociations, le Gouvernement israélien a choisi d'opposer une fin de non-recevoir aux appels internationaux lui demandant de mettre un terme à sa colonisation illégale du territoire palestinien occupé, persistant dans la voie des politiques illégitimes et annonçant son intention de poursuivre son programme expansionniste borné et irresponsable, au détriment des chances de la paix et de la sécurité.

Un simple examen de la situation sur le terrain donne toute la mesure des violations et crimes déplorables commis par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La construction et l'extension des peuplements se poursuivent, de nouveaux projets étant quotidiennement entrepris avec provocation par les colons et les responsables israéliens, qui continuent de se vanter de perpétrer le crime que constitue la confiscation et la colonisation des terres d'un autre peuple, alimentant les tensions déjà élevées et les doutes quant à la crédibilité d'Israël en tant que partenaire de paix.

Rien que depuis janvier de cette année, la population israélienne dans le territoire palestinien occupé a été augmentée de 8 000 colons. Par ailleurs, des colons fanatiques et extrémistes continuent de terroriser, de harceler et d'intimider les civils palestiniens, y compris les enfants, et de détruire et de vandaliser les biens palestiniens. L'on peut citer un nouvel incendie criminel d'une mosquée, ou les attaques perpétuellement menées sur les champs et les vergers palestiniens, ce qui est d'autant plus malveillant en cette saison de récolte des olives.

Ces colons sont, à n'en pas douter, poussés à commettre ces actes illégaux et violents par les dirigeants israéliens politiques et religieux qui continuent de manière éhontée de se livrer à des actes de provocation et d'incitation par leurs discours incendiaires, leurs initiatives racistes et leurs remarques haineuses et choquantes, faites notamment depuis la tribune de l'Assemblée générale de l'Organisation.

La situation dans Jérusalem-Est occupée reste extrêmement instable, car les colons israéliens continuent de commettre des actes d'agression contre les habitants palestiniens de la ville et de saisir des biens palestiniens. À de nombreuses reprises, nous avons alerté la communauté internationale quant à la situation extrêmement fragile qui règne dans les

quartiers de Silwan, Al-Bustan, Cheikh Jarrah et autres de Jérusalem du fait de l'empiètement constant des colons israéliens sur ces zones, avec l'appui officiel des autorités, ainsi que de la démolition continue de maisons et l'expulsion de familles palestiniennes. Aucune de ces actions illégales n'a cessé, même après l'ouverture des négociations directes de paix.

En même temps, la situation dans la bande de Gaza demeure critique. Malgré les intentions déclarées d'Israël de desserrer le blocus illégal et inhumain, la Puissance occupante continue d'empêcher l'entrée de produits essentiels dans Gaza. À peine 25 % des produits et des fournitures nécessaires sont autorisés à entrer, et l'obstruction faite à l'importation de matériaux de construction et de fournitures nécessaires à la production industrielle se poursuit, de même que l'interdiction d'exporter des produits palestiniens.

Ainsi, le processus de reconstruction continue d'être sévèrement entravé, y compris les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et par d'autres organismes des Nations Unies sur le terrain pour reconstruire les installations détruites et endommagées et bâtir les écoles nécessaires pour répondre aux besoins des enfants de Gaza – dont 40 000 ont été refusés au début de l'année scolaire en raison du manque de classes.

Il est déplorable qu'en dépit des appels incessants lancés en faveur d'une levée complète du blocus, Israël continue d'adopter une attitude de défi, tandis que la crise humanitaire, les traumatismes et l'instabilité infligés à la population palestinienne civile par le blocus et l'agression militaire israéliens continuent sans relâche.

Comme cela a été dit au début de cette séance, cette situation intenable, insoutenable et instable exige une solution immédiate. Le remède le plus efficace est le respect du droit et la recherche d'un accord de paix par le biais d'un processus politique actif, accéléré et de bonne foi fondé sur les termes de références convenus. Malheureusement, cette option reste actuellement hors de notre portée.

Israël est le seul pays à rejeter l'appel lancé par la communauté internationale pour qu'il respecte ses obligations juridiques et morales, et continue de se livrer à des actes illégaux qui sont en totale contradiction avec ceux qu'exige un accord de paix conforme à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967. Ces actions – qui ont pour but

de modifier la composition, le caractère et la situation démographiques du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en continuant à le fragmenter et à saper son unité et son intégrité et en imposant un fait accompli – menacent sérieusement et peut-être de manière permanente, la viabilité de la solution des deux États.

Ainsi, Israël, qui est responsable de la situation critique sur le terrain et sape les négociations de paix, doit en être tenu pour responsable. La communauté internationale doit agir de concert pour amener Israël à respecter le consensus mondial afin de sauver le processus de paix. Nous ne saurions accepter d'être faibles dans notre détermination et de modifier notre position légitime face à l'intransigeance d'Israël et à ses actions illégitimes, lui permettant ainsi de continuer à se soustraire à ses obligations juridiques au grand détriment de nos perspectives collectives de paix et de sécurité. Israël doit être tenu pour responsable de ses actes et se doit de respecter les mêmes normes juridiques auxquelles sont soumis tous les pays du monde. Il faut mettre fin au traitement préférentiel accordé à Israël, qui n'a fait qu'exacerber son mépris et son impunité au cours des décennies.

Les dirigeants palestiniens ont toujours pris part de bonne foi aux négociations et, en dépit de nombreuses difficultés, ils n'ont cessé d'affirmer leur volonté d'engager des négociations de paix directes. En plus des efforts constructifs qu'ils ont déployés au regard du processus politique, les dirigeants palestiniens, forts de l'appui énergique de la communauté internationale, ont poursuivi simultanément leurs efforts pour assurer l'ordre et maintenir la sécurité, tout en continuant la mise en œuvre, pour la deuxième année consécutive, du programme lancé par le Premier Ministre, M. Salam Fayad, pour poser les fondations et bâtir les institutions solides d'un État palestinien en prévision de l'indépendance.

En même temps, les dirigeants palestiniens s'opposent fermement aux activités de colonisation israéliennes. Cette position a bénéficié d'un appui unanime des pays arabes lors du sommet tenu récemment à Syrte (Libye). Au cours de ce sommet, il a également été décidé que, par égard pour le rôle joué par le Président Obama, il faudrait donner suffisamment de temps à l'Administration des États-Unis pour qu'elle réussisse à contraindre Israël à mettre fin à sa campagne de colonisation et à respecter la base même du processus de paix. Nous continuons

d'appuyer les efforts du Président Obama, et notre engagement en faveur de la paix est clair, mais nous continuons également de souligner que les activités de peuplement et le processus de paix ne sauraient coexister, et que l'un est la négation de l'autre.

Le moment est désormais venu pour Israël de prendre une décision. Il doit choisir s'il veut la paix et la sécurité pour son peuple et avec tous ses voisins, ou s'il veut rester l'occupant, l'opresseur, le violateur des droits de l'homme et l'État agresseur. La position de consensus est évidemment en faveur du premier choix, et il est clair que la communauté internationale est prête à aider les deux parties à saisir cette occasion historique.

Toutefois, si Israël décide encore une fois de défier le droit et la volonté de la communauté internationale, et choisit plutôt d'écouter ses extrémistes et ses colons, il lui faudra alors supporter les mêmes conséquences que tous ceux qui violent le droit. La communauté internationale, dont ce conseil, doit agir en conséquence, en procédant à la mise en œuvre trop longtemps différée des résolutions de la légitimité internationale et en prenant les mesures pratiques nécessaires. Elle doit mettre fin au traitement exceptionnel accordé à Israël depuis des décennies, qui lui a permis d'agir comme un État au-dessus des lois et de faire fi de la communauté internationale et de tous les efforts déployés en vue d'un accord de paix.

Le règlement du conflit israélo-palestinien – qui est au cœur du conflit arabo-israélien – est à notre portée, et il l'est depuis des décennies. Il faut prendre des décisions courageuses et décisives, tout en reconnaissant que le temps presse et que les décisions prises en cette conjoncture critique définiront l'avenir de notre région, non seulement à court terme, mais pour les années à venir.

Je réaffirme ici aujourd'hui qu'en dépit des graves difficultés auxquelles ils sont confrontés de toutes parts, les dirigeants palestiniens restent attachés à la paix et à l'ouverture d'un processus de paix crédible fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe « terre contre paix », l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

Nous continuons d'être fermement attachés à l'objectif d'un règlement pacifique du conflit qui mettra complètement fin à l'occupation israélienne de notre terre; qui permettra au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de vivre

dans la liberté et la dignité dans un État indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, aux côtés d'Israël et de tous les autres voisins dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières d'avant 1967; et qui permettra de parvenir à une solution juste et convenue de la situation des réfugiés palestiniens reposant sur le droit international et les résolutions de l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Reuben** (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous conduisez les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Puisqu'il s'agit de ma première intervention en tant qu'Ambassadeur d'Israël auprès de l'ONU, je voudrais exprimer aujourd'hui le désir profond et la volonté indéfectible de mon pays de faire la paix avec les Palestiniens : une paix reposant sur la sécurité et la reconnaissance mutuelle; une paix garantissant la prospérité de nos deux peuples.

L'on ne pourra instaurer la paix que grâce à des négociations directes et à des compromis de la part des deux parties. Israël n'a eu de cesse de montrer sa volonté de prendre des mesures audacieuses et des décisions difficiles dans sa quête de paix. À cette fin, Israël a contribué à soutenir une croissance impressionnante de l'économie palestinienne en supprimant des centaines de barrages routiers et de points de contrôle en Cisjordanie. Nous avons pris ces mesures en dépit de préoccupations légitimes pour notre sécurité et de la poursuite du terrorisme. C'est le cœur lourd qu'Israël a, de sa propre initiative, mis en place un moratoire sans précédent de 10 mois sur la construction des colonies de peuplement.

Nous espérons que les Palestiniens prendront les mesures nécessaires à la paix. Après avoir refusé de participer à des négociations directes pendant neuf mois au cours du moratoire, les Palestiniens, qui ont d'abord déprécié cette décision, exigent désormais que le moratoire soit prolongé avant de reprendre les pourparlers. Les colonies constituent l'une des nombreuses questions qui doivent être réglées lors des négociations sur le statut final. L'histoire a montré qu'elles ne constituent pas un obstacle à la paix, comme l'ont prouvé les accords de paix passés avec l'Égypte et la Jordanie. De plus, lorsqu'Israël a démantelé toutes ses colonies dans la bande de Gaza, il a été victime en retour d'actes de terrorisme et de tirs de roquettes sur ses villes et communautés.

Israël se félicite des efforts extrêmement importants consentis par le Gouvernement des États-Unis afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la région. À cet égard, les États-Unis travaillent en étroite coopération avec Israël et les autres parties afin de relancer les pourparlers directs.

Pour trouver une issue, nous devons faire reposer tout accord à venir sur les principes de la reconnaissance mutuelle et de la sécurité. La demande tendant à ce qu'Israël reconnaisse un État palestinien en tant qu'État-nation du peuple palestinien doit aller de pair avec la reconnaissance d'Israël en tant qu'État-nation du peuple juif. Après des générations de conflit, la reconnaissance mutuelle est essentielle pour sortir d'un long passé de provocation, lutter contre le terrorisme et établir une coexistence pacifique entre nos deux peuples. Tout accord de paix doit également répondre clairement aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité, par le biais d'arrangements solides dans ce domaine.

Les menaces diverses et dangereuses qui pèsent sur Israël demeurent importantes. Avec le soutien des régimes iranien et syrien, les organisations terroristes extrémistes de la région continuent de se réarmer et de lancer des attaques contre les civils israéliens. La bande de Gaza, contrôlée par le Hamas, reste l'épicentre de la terreur, et le terrain de lancement des tirs de roquettes contre Israël. Au Liban, l'organisation terroriste du Hezbollah est un obstacle permanent à la paix et à la sécurité pour tous dans la région.

L'instauration de la paix nécessitera bien plus que des déclarations ou des signatures sur un bout de papier; il faudra des actions concrètes sur le terrain. Et c'est avec cela à l'esprit que l'ensemble du monde arabe doit également prouver aux Israéliens et au monde entier que ses déclarations de paix ne sont pas de simples paroles et qu'elles se traduiront par des actes.

Cet organe débattrà en détail de l'application de la résolution 1701 (2006) dans quelques semaines mais, avant ce débat, je voudrais faire part au Conseil de quelques réflexions sur les problèmes constants qui ont leur source au Liban, où des forces extrémistes menacent la stabilité de la région. Alors que l'on va bientôt publier le rapport sur la résolution 1701 (2006), il apparaît clairement que l'organisation terroriste du Hezbollah continue de renforcer ses capacités militaires et son armement, en se procurant des armes

sophistiquées et des missiles auprès de ses protecteurs iraniens et syriens.

Le réarmement extrêmement dangereux du Hezbollah menace le Liban lui-même, ainsi que l'ensemble du Moyen-Orient. Cette organisation terroriste continue de déployer des armes et de renforcer son infrastructure militaire dans les villages civils du sud du Liban, tout près d'écoles, d'hôpitaux, de lieux de culte et d'immeubles d'habitation.

Pour preuve de ce phénomène, l'on peut citer la série d'explosions de caches d'armes du Hezbollah au sud du fleuve Litani au cours des 15 derniers mois. La dernière de ces explosions a eu lieu dans le village libanais de Shehabiya le 3 septembre. Malheureusement, en dépit des informations reçues en temps réel sur ces incidents, l'armée libanaise n'est pas intervenue rapidement, et de manière énergique. Qui plus est, il a été clairement prouvé que le Hezbollah avait supprimé les preuves sur tous ces sites.

Les provocations et le réarmement systématique du Hezbollah doivent susciter une réaction du Conseil – qui a affirmé à maintes reprises que cette organisation terroriste devait se désarmer et se démobiliser – compte tenu de l'importance que leur donne la résolution 1701 (2006).

Nous demandons également au Gouvernement syrien de s'abstenir de toute action qui pourrait déstabiliser la région. Alors que la Syrie affirme rechercher la paix, elle continue de soutenir le terrorisme. De nombreuses indications donnent à penser que le régime syrien accueille des camps de formation du Hezbollah sur son territoire, y compris dans des lieux où les militants sont formés à l'utilisation de missiles ou d'autres armes. Et cela ne représente qu'une infime partie du vaste soutien apporté par la Syrie au terrorisme dans la région. Si la Syrie veut véritablement se rallier à la paix, elle doit totalement cesser de soutenir le terrorisme.

J'en viens à présent à la plus grave menace pour le Moyen-Orient et le monde : l'Iran. La visite, la semaine dernière, du Président iranien au Liban met en évidence l'effet déstabilisateur de ce régime extrémiste sur notre région. Le Président iranien est un dirigeant qui nie l'Holocauste, promeut les théories du complot sur les attentats terroristes du 11 septembre et demande à ce qu'Israël soit rayé de la carte; il ne fait que défendre la destruction et l'instabilité.

Le soutien de son régime est providentiel pour les organisations terroristes du Hamas, du Jihad islamique et du Hezbollah, qui ne pourraient exister sans l'Iran. En agissant par procuration grâce à ces organisations, l'Iran cherche à saper toute tentative de rapprochement entre Israël et les Palestiniens ainsi que d'autres parties de la région. Par conséquent, lorsque nous cherchons un accord durable avec les Palestiniens, il nous faut également faire face à cette menace avec une ferme détermination.

Je tiens à faire observer qu'alors que le Président iranien et ses alliés extrémistes cherchent à imposer la peur, l'effusion de sang et le Jihad à la population libanaise, de nombreuses autres voix se font entendre dans la région. Une lettre ouverte au Président Ahmadinejad, qui a récemment été publiée dans les médias libanais, en donne un exemple. Permettez-moi de citer un extrait de cette lettre :

« [...] vous essayez de vous immiscer, tout comme d'autres l'ont fait avant vous, dans nos affaires, alors que l'ingérence étrangère ne visait qu'à utiliser le Liban à des fins intérieures; les grands slogans et les bonnes intentions ne sauraient embellir ou occulter la vérité de cette utilisation. »

La poursuite par l'Iran de ses activités de renforcement de ses capacités nucléaires est encore plus alarmante que son soutien continu au terrorisme. Ce comportement ne met pas seulement en danger notre région ou un groupe spécifique de pays, il nous met tous en danger, et il faut donc continuer à y répondre par une action énergique et efficace.

Mes observations seraient incomplètes si je n'exprimais pas notre vive préoccupation devant la situation de notre soldat Gilad Shalit, qui, depuis son enlèvement il y a plus de quatre ans, est toujours privé de ses droits de l'homme les plus fondamentaux, y compris de la visite de la Croix-Rouge. Israël demande à la communauté internationale de faire tout ce qui est en son pouvoir, et même davantage que tout ce qui a été fait jusqu'à présent, pour qu'il soit rapidement libéré.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je tiens à rappeler à tous les orateurs, comme on l'a indiqué ce matin, qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées

d'en distribuer le texte écrit et d'en donner une version succincte verbalement lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Anderson** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie, de même que le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, pour vos exposés d'aujourd'hui.

Le mois dernier, les dirigeants israéliens et palestiniens ont pris la décision capitale de reprendre les pourparlers directs. Les problèmes fondamentaux de ce conflit prolongé et tragique ne se régleront pas aisément. Les pourparlers directs sont la voie qui mènera les parties à une solution qui règle tous les problèmes, satisfait toutes les revendications et aboutit à la création d'un État palestinien viable aux côtés d'un État d'Israël vivant dans la sécurité, facteur indispensable à l'instauration d'une paix globale entre Israël et tous ses voisins. Les États-Unis resteront un partenaire solide et fidèle dans cet effort fondamental. Nous collaborons étroitement avec les deux camps afin que les négociations se poursuivent.

Nous avons été déçus par l'annonce le 14 octobre de nouveaux appels d'offre à Jérusalem-Est, ce qui va à l'encontre des efforts que nous déployons pour poursuivre les négociations. Nous exhortons depuis longtemps les deux parties à s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient miner la confiance, y compris à Jérusalem, et nous continuerons de le faire tout en œuvrant à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Cependant, l'instauration d'une paix durable et juste dépendra au bout du compte de l'initiative politique, de la vision et du courage des Israéliens et des Palestiniens.

Comme l'a noté le Président Obama, nous avons demandé instamment à Israël de prolonger le moratoire sur les colonies, car nous estimons que cela a du sens tant que des pourparlers constructifs se poursuivent. De même que nous continuons de prier instamment le Premier Ministre Nétanyahou d'instaurer un nouveau moratoire, nous demandons instamment au Président Abbas de reprendre les négociations, qui restent le seul moyen de régler les problèmes les plus difficiles liés au conflit et de permettre aux Palestiniens de vivre dignement dans leur propre État indépendant.

Nous savons que de nombreux obstacles se dressent sur notre route. Nous savons que les tentatives

visant à progresser vers une paix durable peuvent se heurter à la dénégation et au terrorisme, mais nous ne devons pas permettre aux forces de la violence et du désespoir de décider si les enfants israéliens et palestiniens vivront dans la paix ou languiront dans le conflit. Nous devons œuvrer ensemble à la réalisation de notre objectif commun, soit une paix israélo-arabe complète qui englobe la solution de deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité. Il est dans l'intérêt des Israéliens, des Palestiniens, des États-Unis et de tous ceux qui cherchent à préserver la paix et la sécurité internationales d'atteindre cet objectif.

Les acteurs de la région qui veulent un État palestinien devraient faire tout leur possible pour aider les parties à instaurer une paix juste et durable, et tous ceux qui, dans le monde entier, cherchent à mettre fin à ce conflit amer, devraient appuyer ces efforts et ne rien faire qui pourrait leur nuire.

Je voudrais maintenant aborder la situation à Gaza. La situation sur place reste pour nous une source de préoccupation. L'annonce faite le 5 juillet par Israël a largement contribué à faciliter la circulation de biens et de matériel vers Gaza. Les progrès en la matière se poursuivent plusieurs mois après et nous encourageons le Gouvernement israélien à prendre de nouvelles mesures pour stimuler le commerce dans les deux directions, en fonction de ses besoins de sécurité. Tous ceux qui souhaitent envoyer des produits doivent le faire par les voies établies et élargies afin de répondre aux besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité tout en satisfaisant aux besoins humanitaires des Palestiniens.

J'attire également votre attention sur Gilad Shalit, le soldat israélien enlevé par le Hamas en 2006 et qui demeure en captivité. Nous appelons de nouveau à sa libération immédiate.

Dans sa déclaration présidentielle du 1<sup>er</sup> juin sur l'incident de la flottille (S/PRST/2010/9), le Conseil a demandé qu'il soit procédé à une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales. Nous saluons l'initiative constructive prise par le Secrétaire général de convoquer une commission d'enquête qui recevra et examinera les résultats des enquêtes menées par Israël et la Turquie. Nous saluons l'esprit de coopération que représente cette commission et nous continuons de la considérer comme l'instrument principal et le mieux

adapté dont dispose la communauté internationale pour chercher à en savoir plus sur cet incident.

Je terminerai en abordant la situation au Liban. Les États-Unis restent très attachés à la souveraineté et à l'indépendance du Liban, et par conséquent à la pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006). Nous demeurons profondément préoccupés par les tentatives de certains acteurs étrangers de saper l'indépendance du Liban, de mettre en danger sa stabilité et de s'ingérer dans ses affaires souveraines.

L'acheminement ininterrompu d'armes et de matériel de guerre à travers la frontière syrienne vers le Hezbollah est une pratique imprudente qui risque de plonger la région dans un conflit ouvert. Nous demandons instamment au Conseil de rester vigilant face à ces tendances déstabilisatrices, qui menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que les vies de civils innocents des deux côtés de la Ligne bleue.

Enfin, je voudrais mentionner le Tribunal spécial pour le Liban. Le 6 octobre, le Secrétaire général a à juste titre et sans équivoque fait observer que le Tribunal est un organe indépendant doté par le Conseil de sécurité d'un mandat clair, celui de découvrir la vérité et de mettre fin à l'impunité pour les assassinats politiques commis au Liban. Le Tribunal est une entité judiciaire indépendante. Son travail n'a rien à voir avec la politique, c'est un travail juridique. Le Tribunal exécute le mandat judiciaire indépendant qui lui a été confié par la résolution 1757 (2007) du Conseil suite à une demande du Gouvernement libanais souverain. Nous approuvons totalement la déclaration du Secrétaire général selon laquelle le Tribunal doit pouvoir s'acquitter de ses tâches sans intervention extérieure. Les efforts visant à discréditer, gêner ou retarder les activités du Tribunal ne sauraient être tolérés, et ceux qui en sont responsables n'ont à cœur ni les intérêts du Liban ni la justice.

**M. Mounagara-Moussotsi** (Gabon) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, pour la densité de son exposé sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Notre débat intervient malheureusement à un moment où les pourparlers directs relancés à Washington le mois dernier, plus exactement le 1<sup>er</sup> septembre 2010, entre Palestiniens et Israéliens, se trouvent à nouveau dans l'impasse. En effet, lors du débat du Conseil de sécurité tenu le 17 septembre

dernier (voir S/PV.6388), nous avons tous unanimement salué la reprise du dialogue entre les principales parties concernées en vue de parvenir à une solution négociée débouchant, à terme, à la création d'un État palestinien. Nous croyions alors en l'engagement des parties à transcender les difficultés, nombreuses au demeurant, et à tenir les pourparlers sans discontinuer jusqu'à la signature d'un accord de paix. Force est de constater, hélas, que le processus de paix est une fois de plus gelé.

Quelles qu'en soient les raisons, le gel ne saurait être une alternative à la paix. Aussi ma délégation exhorte-t-elle les deux parties à renouer avec le dialogue, condition *sine qua non* pour parvenir à un règlement définitif du conflit qui les oppose depuis bien longtemps. Nous les invitons à trouver aussitôt que possible des compromis sur les questions d'achoppement.

La crise israélo-palestinienne ne trouvera des réponses durables que si elle s'inscrit dans la dynamique d'une paix globale dans l'ensemble de la région. C'est dans cette perspective que nous adhérons pleinement à la recommandation du Secrétaire général en vue d'un règlement global et négocié des différentes crises qui prévalent dans cette région. Nous sommes persuadés que l'implication effective de la Syrie et du Liban dans les pourparlers de paix est absolument nécessaire pour atteindre l'objectif d'une paix globale et durable dans la région.

Par ailleurs, ma délégation tient à rappeler l'obligation de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États de la région, y compris le Liban. De ce fait, nous demandons qu'il soit mis fin aux violations dont l'espace aérien libanais fait régulièrement l'objet.

Nous ne saurions parler du Liban sans renouveler tout notre soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous insistons sur la liberté de mouvement dont elle doit bénéficier sur l'ensemble de son périmètre d'opérations afin de lui permettre d'accomplir efficacement le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Les violences récurrentes perpétrées dans la région ne favorisent pas, hélas, l'instauration d'un climat de confiance entre les parties, sans lequel aucun dialogue, aucune paix, aucune réconciliation n'est possible. Le langage de la violence et de la haine est l'ennemi de la paix et de la fraternité. Nous invitons donc les parties à s'abstenir de s'engager dans des

actions susceptibles de compromettre les chances d'une paix durable, non seulement entre Palestiniens et Israéliens, mais aussi et surtout, dans l'ensemble de cette région stratégique.

La recherche de la paix dans la région passe nécessairement par l'allègement des souffrances des populations de Gaza. Dans cette perspective, il nous importe de souligner une fois de plus la nécessité d'un large accès aux points de passage vers Gaza, en vue de ravitailler les Palestiniens en produits indispensables à leur existence ainsi qu'en matériaux de construction. Mais nous ne devons pas perdre de vue non plus que la sécurité de l'État d'Israël est aussi l'une des garanties essentielles de la paix dans la région. Il importe donc que les préoccupations israéliennes en matière de sécurité soient prises en compte dans les pourparlers de paix. Il ne saurait en être autrement.

Appelés à vivre ensemble et à contribuer au rayonnement du Moyen-Orient, Israéliens et Palestiniens n'ont pas d'autre choix que d'emprunter ensemble le chemin de la paix. Aussi, ma délégation voudrait-elle renouveler son soutien et son appui à la création d'un État palestinien, viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

**M. Araud** (France) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de son exposé. Je remercie également l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent de l'État d'Israël pour leurs interventions. La France s'associe à la déclaration que prononcera le Chef de la délégation de l'Union européenne.

Je voudrais évoquer quatre points.

Premièrement, il ne faut pas laisser se refermer l'occasion ouverte le 2 septembre à Washington par la reprise des négociations directes en vue de la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant, vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues. Reprendre ces négociations constituait une décision courageuse de la part des dirigeants palestiniens et israéliens, soutenus en cela par les efforts des États-Unis et du Quatuor, sous le parrainage de l'Égypte et de la Jordanie. Le statu quo n'offre pour seule perspective qu'un surcroît d'instabilité et de violence au Proche-Orient.

Les négociations directes butent aujourd'hui sur la question de la colonisation. Nous n'avons eu cesse de le répéter, la colonisation est illégale et un obstacle

à la paix. Elle compromet chaque jour un peu plus la solution des deux États que nous appelons de nos vœux. Elle va en ce sens à l'encontre de la sécurité d'Israël. La colonisation doit cesser, y compris à Jérusalem-Est.

À ce dernier égard, la colonisation conduite dans les quartiers palestiniens, avec le soutien des autorités israéliennes, justifie les préoccupations de ce conseil. Non seulement elle est illégale, mais cette entreprise ajoute des dangers spécifiques d'incidents violents dans la Ville sainte, avec tous les risques politiques que nous pouvons deviner. C'est pourquoi la France, l'Union européenne, le Quatuor, les États-Unis et la communauté internationale dans son ensemble continuent de plaider pour la prolongation du moratoire.

Il faut cependant dépasser ce blocage et ne pas perdre de vue l'objectif premier d'une discussion substantielle sur l'ensemble des questions du statut final. Nous nous réjouissons que le Comité de suivi de l'Initiative de paix arabe ait laissé la porte ouverte à la poursuite du processus, mais il y a urgence à avancer.

La communauté internationale doit s'engager à accompagner les négociations. La France salue évidemment les efforts américains qui ont permis de relancer ce processus, ainsi que l'engagement personnel du Président Obama et de la Secrétaire d'État. Mais pour s'attaquer à la tâche de la paix, si souvent recommencée dans la région, et pour l'atteindre enfin, un accompagnement élargi de ce processus est indispensable, parce qu'il assierait la confiance si nécessaire entre les parties et parce qu'il permettrait de mieux partager les risques politiques que requiert le choix de la paix.

Le Président Sarkozy a rappelé, en recevant le Président Abbas, que la France était prête à se mobiliser en ce sens avec le Quatuor, dont le rôle est essentiel, et l'Union européenne, qui, de par ses liens et son implication dans la région, doit également être associée. Les États de la région ont un rôle décisif à jouer, en marquant leur disponibilité à traduire, le moment venu, l'Initiative de paix arabe, dans des actes à l'égard d'Israël. Dans cette perspective, nous travaillons à créer les conditions d'une reprise des pourparlers syro-israéliens, en étroite concertation avec les États-Unis et la Turquie.

Deuxièmement, des évolutions sur le terrain sont indispensables afin de créer les conditions favorables au succès des négociations. Les populations

palestiniennes et israéliennes doivent pouvoir percevoir que des améliorations sur le terrain accompagnent le processus de négociations, notamment en matière de liberté de mouvement et d'accès et de sécurité.

Toute provocation doit être évitée. Nous déplorons la décision du Gouvernement israélien de lancer des appels d'offre pour la construction de 238 logements à Jérusalem-Est. Il ne pourra y avoir de paix excluant Jérusalem, qui a vocation, comme l'a dit le Président de la République française dans son discours à la Knesset le 23 juin 2008, à devenir la capitale de deux États. Parallèlement, l'Autorité palestinienne doit poursuivre ses efforts pour renforcer le secteur de la sécurité et mettre en place un état de droit. La poursuite de la lutte contre le terrorisme doit rester une priorité.

En ce qui concerne Gaza, la France continue à appeler à l'ouverture immédiate des points de passage pour permettre l'accès de la population civile à l'aide humanitaire et le développement de l'économie. La France a salué l'adoption par Israël de mesures destinées à faciliter l'entrée des biens. La reprise de l'activité économique requiert des mesures supplémentaires, telles que l'augmentation des capacités des points de passage, la reprise des exportations depuis la bande de Gaza et la libéralisation des conditions de circulation des personnes de et vers la bande de Gaza.

Au-delà des questions humanitaires et de reconstruction, l'enfermement imposé à la population ne favorise pas une évolution favorable de la situation politique. Parallèlement à ces efforts, nous continuons à appeler à la libération inconditionnelle et immédiate de Gilad Shalit, ainsi qu'à la cessation de toutes les violences, en particulier les tirs de roquettes vers le sud d'Israël.

Troisièmement, le soutien de la communauté internationale à l'Autorité palestinienne et au Président Abbas, afin de consolider les institutions du futur État palestinien, doit se poursuivre. L'enjeu est aussi pour Israël d'accompagner de manière déterminée ce mouvement, notamment en Cisjordanie. Des gestes ont été consentis sur le terrain, mais ils demeurent insuffisants, notamment en matière de liberté de mouvement et d'accès.

Nous réitérons notre plein soutien aux réformes mises en œuvre par le Premier Ministre palestinien, M. Salam Fayad. Nous partageons l'évaluation de la Banque mondiale, selon laquelle « En maintenant ses

performances actuelles ... l'Autorité palestinienne est en bonne voie pour établir un État ... dans un futur proche ».

Au-delà des promesses de contributions qui ont été faites et qui doivent être tenues, nous avons marqué notre disponibilité à organiser à Paris, en fonction de la poursuite du processus politique, une seconde conférence des donateurs pour l'État palestinien, qui permettrait d'apporter le soutien nécessaire au nouveau plan que doit présenter l'Autorité palestinienne prochainement.

Quatrièmement, nous poursuivons également nos efforts au Liban. Nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) et à respecter la Ligne bleue dans son intégralité. Nous continuerons à accorder notre soutien au Gouvernement d'union nationale dirigé par le Premier Ministre Saad Hariri, mais nous sommes préoccupés par les tensions actuelles. À cet égard, nous regrettons les déclarations du Président de la République islamique d'Iran, remettant en cause l'existence d'un Membre de l'ONU.

Nous condamnons également les efforts pour contester le travail du Tribunal spécial pour le Liban. Nous souhaitons rappeler que le Tribunal spécial pour le Liban a été créé par la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité, à la demande expresse du Gouvernement libanais. Cette résolution s'impose à tous. La mise en place du Tribunal a constitué une avancée majeure dans la lutte contre l'impunité. Dans l'intérêt du Liban, comme de l'ensemble de la région, le Tribunal doit pouvoir continuer à travailler en toute indépendance comme il le fait actuellement et dans la sérénité. Personne ne peut ni ne doit préjuger des résultats de ses travaux ou tenter d'exercer une influence indue sur ces résultats.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de l'exposé qu'il a présenté ce matin.

La paix au Moyen-Orient figure au rang des préoccupations principales du Royaume-Uni. Le lancement, il y a plus d'un mois, de négociations directes entre le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas a marqué un progrès salubre vers l'issue à laquelle nous aspirons tous : un Israël sûr et universellement reconnu, vivant aux côtés d'un État palestinien souverain et viable, avec Jérusalem comme capitale des deux États, et un règlement juste de la question des réfugiés. Nous saluons les efforts

déployés par les États-Unis pour amener les parties à la table des négociations et l'esprit d'initiative dont ont fait montre les deux parties en acceptant de tenir des pourparlers directs après une longue pause.

Ce processus s'est toutefois heurté à un obstacle important. Les négociations sont actuellement gelées. Pour parvenir à une paix durable, les deux parties doivent faire le nécessaire pour que les pourparlers reprennent. Nous sommes donc déçus qu'Israël n'ait pas renouvelé le moratoire sur l'implantation des colonies, venu à expiration le 26 septembre, et que les activités de colonisation aient repris dans toute la Cisjordanie occupée. L'autorisation de construire 238 nouveaux logements à Jérusalem-Est, qui aurait été accordée la semaine dernière, est très inquiétante et ne fera qu'éroder davantage la confiance entre les parties. Les activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales. Elles sapent la viabilité de l'État palestinien et nuisent au processus de paix.

Nous devons dire clairement qu'il n'est pas déraisonnable d'espérer que le moratoire, qui est d'ailleurs bien en deçà des obligations juridiques incombant à Israël, soit véritablement rétabli. C'est une condition indispensable pour ne pas bloquer la voie vers la paix. Il est plus difficile de parvenir aux compromis nécessaires lorsque les réalités ont été modifiées sur le terrain. Cela détruit la confiance. Cela pourrait même, en fin de compte, empêcher toute possibilité de règlement. Nous exhortons le Premier Ministre Nétanyahou et son gouvernement à faire preuve de l'autorité nécessaire pour régler ce problème afin que les parties puissent se concentrer sur les défis redoutables qu'il leur faut encore relever. Ils réinjecteraient ainsi une dose de confiance indispensable dans le processus et établiraient les bases d'une négociation plus équitable. Nous l'avons dit au Gouvernement israélien à tous les niveaux.

Les Palestiniens doivent également jouer leur rôle. Le ministre des affaires étrangères de mon pays s'est entretenu avec le Président Abbas la semaine dernière et a été impressionné par sa détermination à reprendre les négociations directes dans de bonnes dispositions. Nous nous félicitons des progrès importants réalisés par les Palestiniens ces dernières années dans les domaines de la sécurité et du renforcement des institutions, qui jettent les bases d'un État palestinien viable. Ce travail doit se poursuivre.

Mais un travail difficile de réconciliation entre les Palestiniens doit aussi être accompli. Une équipe

dirigeante unie est une composante essentielle pour créer les conditions permettant l'existence d'un État palestinien durable. Des négociations entre les deux dirigeants demeurent la meilleure manière de parvenir au résultat désiré. Les autres solutions, dont certaines ont été avancées le 9 octobre par la Ligue des États arabes, sont loin d'être idéales. Le fait est néanmoins qu'elles susciteront de plus en plus d'attention si des compromis ne sont pas trouvés pour remettre les négociations sur les rails. Une fois encore, nous exhortons donc les deux dirigeants à faire les compromis nécessaires.

Pour instaurer la paix, il faut impérativement accomplir des progrès à Gaza. Nous avons dit clairement que la situation est intenable et contre-productive. La décision prise par Israël l'été dernier de passer d'une liste de marchandises autorisées à une liste d'articles spécifiques interdits a quelque peu amélioré la situation, mais il faut faire davantage. L'ONU a indiqué qu'au rythme actuel d'approbation, il faudra 75 ans pour acheminer à Gaza les matériaux nécessaires à la mise en œuvre du plan de reconstruction de Gaza établi par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cela ne suffit pas. Toutes les parties doivent maintenant œuvrer de concert pour faire vraiment évoluer la situation sur le terrain, notamment en permettant aux activités essentielles de reconstruction d'avoir lieu et en appuyant le développement de l'économie légale à Gaza grâce aux exportations.

Israël a des préoccupations légitimes en matière de sécurité, et nous continuons de demander au Hamas de renoncer à toute violence et de prendre des mesures immédiates et concrètes en vue d'appliquer les principes du Quatuor. Le Royaume-Uni demande depuis longtemps la libération immédiate et sans condition de Gilad Shalit. Il est également impératif que le Hamas permette au Comité international de la Croix-Rouge de rendre immédiatement visite à Gilad Shalit. Il est inacceptable qu'il soit maintenu en captivité, sans que la Croix-Rouge ne puisse le voir et en ayant des contacts extrêmement limités avec sa famille.

Toute solution doit associer l'ensemble de toute la région à une paix globale. Nous sommes donc inquiets par la généralisation des discours dont l'objectif est de saper le Tribunal spécial pour le Liban. Ce tribunal doit être en mesure de poursuivre ses travaux sans entrave. Nous appuyons vigoureusement

la déclaration sans ambiguïté faite le 6 octobre par le Secrétaire général, qui a réaffirmé l'indépendance du Tribunal et a demandé instamment aux acteurs libanais et régionaux de ne pas s'ingérer dans ses activités.

Nous continuons de penser qu'une paix négociée est possible au Moyen-Orient. La communauté internationale l'espère. Les peuples israélien et palestinien la méritent. Il appartient aux dirigeants israéliens et palestiniens de faire les compromis nécessaires pour y parvenir.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Fernandez-Taranco de l'exposé qu'il nous a présenté sur la situation au Moyen-Orient. Nous avons également écouté attentivement les déclarations des représentants d'Israël et de la Palestine dans lesquelles ils nous ont fait part de leurs vues sur le règlement au Moyen-Orient.

Nous considérons le lancement du dialogue israélo-palestinien comme un résultat important des efforts conjoints déployés sous l'égide du Quatuor des médiateurs internationaux, avec la participation très active de la Russie. Nous tenons à souligner que nous sommes très préoccupés par la décision prise par les autorités israéliennes de ne pas prolonger le moratoire sur les activités de colonisation et de reprendre la construction de logements à Jérusalem-Est. Nous pensons que la résolution adoptée le 9 octobre au Sommet de la Ligue des États arabes à Syrte permettra la poursuite des contacts en vue de maintenir les pourparlers directs entre Israël et la Palestine.

Nous réaffirmons une fois encore notre position, formulée notamment dans les déclarations faites par le Quatuor sur le Moyen-Orient à Moscou le 19 mars, et à New York le 21 septembre, selon laquelle les Palestiniens et les Israéliens doivent s'employer à trouver des compromis et s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compromettre les résultats des négociations et qui ne sont pas reconnues par la communauté internationale.

Il est indispensable que les Palestiniens et les Israéliens adoptent une attitude sérieuse et parviennent à des solutions de compromis sur tous les aspects du statut final, ce qui permettra un règlement du conflit israélo-palestinien basé sur les fondements juridiques internationaux bien connus que sont les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Nous comprenons qu'il ne sera pas facile d'y parvenir. Il y a des différences de principes entre Israéliens et Palestiniens quant aux stratégies à adopter pour régler les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour. Bien que la participation étroite des États-Unis aux pourparlers soit importante, il est également nécessaire d'apporter une assistance collective en faveur d'un règlement israélo-palestinien. Le mécanisme d'aide au règlement arabo-israélien, incarné par le Quatuor de médiateurs internationaux et accepté par toutes les parties intéressées, et l'intensification de la coopération entre le Quatuor et le Groupe de contact de la Ligue des États arabes sont de la plus haute importance à cet égard.

La situation dans la région demeure complexe avec les vagues de tensions autour de Gaza et les activités de diverses forces extrémistes qui s'emploient à saper le processus de négociations. Pour qu'une enquête détaillée et impartiale soit entreprise sur les incidents tragiques concernant la flottille de la liberté, il importe qu'une commission internationale soit mise en place sous l'égide de l'ONU et qu'Israël et la Turquie acceptent d'y participer. Le travail de cette commission permettrait, nous l'espérons, d'améliorer globalement la situation dans la région et les recommandations qu'elle ferait pourraient permettre d'éviter que de tels événements dramatiques ne se reproduisent à l'avenir.

Une question pressante n'est toujours pas réglée : celle de l'unité palestinienne. Il faut continuer de chercher des solutions pour réconcilier les Palestiniens. Nous appuyons les efforts de l'Égypte en ce sens et signifions clairement au Hamas notre point de vue à cet égard.

Notre proposition visant à convier les parties à une conférence sur le Moyen-Orient à Moscou reste d'actualité. Elle jouit comme on le sait du soutien de toutes les parties intéressées. Si un dialogue politique direct sur le fond s'instaure véritablement dans la durée entre les Palestiniens et Israël, cela permettra de créer les conditions nécessaires à la préparation et à la tenue de la conférence, évidemment après consultation avec toutes les parties intéressées.

De notre point de vue, la situation au Liban est totalement différente de ce qu'elle était en 2008. Le Président Sleiman, le Gouvernement dirigé par M. Hariri et le Parlement libanais ont réussi à instaurer une certaine stabilité et à assurer le bon fonctionnement des structures de sécurité et des autres

institutions de l'État. Cependant, les progrès réalisés doivent être affermis. Face à une situation régionale complexe, il est important que les Libanais continuent de renforcer les institutions de l'État et la stabilité nationale, et ce, sans ingérence extérieure. On ne saurait laisser le Liban se transformer en théâtre d'opérations où les forces extérieures règlent leurs comptes.

Nous sommes préoccupés par les tentatives qui ont été faites de compliquer la décision à venir du Tribunal spécial pour le Liban par des fuites portant sur les accusations faites à l'encontre de certains responsables du Hezbollah. Notre position concernant le Tribunal n'a pas changé. Nous estimons que les procédures doivent être justes, impartiales et exemptes de toute politisation.

Nous nous félicitons de la dynamique positive qui caractérise les relations entre le Liban et la Syrie. Nous considérons que des relations normales de bon voisinage entre ces pays, avec lesquels la Russie a entretenu, de tout temps, des relations d'amitié, contribuent grandement à la stabilité régionale.

**M. Salam** (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Oscar Fernandez-Taranco de son exposé très complet. Nous appuyons le rôle important que l'ONU joue dans le règlement du conflit israélo-arabe au Moyen-Orient.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Président, que vous conviendrez avec nous que la situation au Moyen-Orient est avant tout caractérisée par les tentatives persistantes d'Israël de faire obstacle aux efforts de paix menés par les États-Unis d'Amérique par ses pratiques illégales, et notamment ses activités d'implantation de colonies, la destruction de maisons et l'expulsion de leurs habitants, sans parler de la punition collective que représente pour la population de la bande de Gaza le blocus qui se poursuit. Les efforts de paix que je viens de mentionner sont les mêmes que ceux dont le Président Obama a parlé devant l'Assemblée générale (voir A/65/PV.11) lorsqu'il a promis la création d'un État palestinien d'ici un an et dit qu'il espérait voir l'État indépendant de Palestine Membre de l'ONU lors de sa prochaine intervention devant l'Assemblée générale, dans un an. Il a également demandé à Israël de proroger son moratoire sur la construction de nouvelles colonies.

Néanmoins, le Gouvernement israélien continue d'ignorer non seulement les appels du Président Obama et du Quatuor et le consensus international autour de la

solution des deux États et de la Feuille de route, mais aussi les dizaines de résolutions sur ce sujet adoptées par le Conseil et l'Assemblée générale, sans parler de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. L'État d'Israël a non seulement refusé de prolonger le moratoire sur la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie qui ne comprenait pas Jérusalem-Est et continué ces activités sans relâche depuis 10 ans, mais il a également modifié sa loi sur la nationalité, obligeant toute personne cherchant à acquérir la nationalité israélienne à prêter un serment d'allégeance à l'État d'Israël en tant qu'État juif.

Par ailleurs, le Premier Ministre israélien Nétanyahou a cherché à court-circuiter les résultats des négociations en se fixant comme principal objectif la conclusion d'accords de nature à garantir la sécurité d'Israël en permettant à l'armée israélienne d'être présente à la frontière entre la Cisjordanie et la Jordanie et en reconnaissant Israël en tant qu'État juif. En effet, les amendements apportés à la loi sur la citoyenneté israélienne et la demande faite aux Palestiniens de reconnaître Israël en tant qu'État juif sont les deux faces d'une même médaille; ces politiques cherchent non seulement à porter atteinte au droit au retour des personnes déplacées et des réfugiés palestiniens, mais remettent aussi en question jusqu'à la présence des Palestiniens en Israël en en niant la présence historique légitime sur la terre de leurs ancêtres. L'idée de leur transfert ou de leur déportation s'est transformée en politique fasciste d'État, comme l'ont fait observer les auteurs israéliens les plus connus dans les journaux israéliens.

C'est précisément ce que voulait dire le Ministre des affaires étrangères israélien, M. Avigdor Lieberman, lorsqu'il a dit que le problème des Arabes israéliens devait faire partie des négociations, car il ne saurait y avoir de règlement véritable, solide et durable fondé sur un État palestinien homogène sans présence juive, au moment où l'on demande à Israël de se transformer en État binational. Depuis la tribune de l'Assemblée générale, M. Lieberman a dit que les négociations devaient reposer sur l'échange de territoires et de populations et non sur l'échange de territoires contre la paix. Il pense qu'il est impossible d'obtenir un accord l'année prochaine, ou même pour la prochaine génération, et que la seule solution possible sera graduelle, sur le long terme. Il souhaite donc que l'accent soit mis sur les problèmes de sécurité et sur l'économie.

En fait, ce que Lieberman appelle sécurité économique et paix graduelle ne sont qu'illusions. La sécurité économique ne saurait être instaurée, et encore moins durablement, indépendamment de la situation politique. Il cherche à duper la communauté internationale en lui faisant croire que l'économie palestinienne en Cisjordanie est en pleine croissance et que les Palestiniens prospèrent sous occupation israélienne. Rien de cela n'est vrai, car cette économie dépend en grande partie de l'assistance des donateurs, comme de nombreux représentants autour de cette table le savent pertinemment. L'appel à un règlement progressif à un moment où les activités d'implantation de colonies en Cisjordanie et le blocus de Gaza se poursuivent est contraire à la paix, car il porte atteinte aux fondements de la paix et à la solution des deux États.

En tout cas, nous ne saurions envisager la paix, sous quelque forme, aspect ou contexte que ce soit, tant qu'Israël continue d'imposer un blocus sur la bande de Gaza et, occasionnellement, d'en bombarder et tuer la population sous le prétexte de lutter contre le terrorisme. En fait, Israël impose à Gaza non seulement un blocus extérieur, mais aussi un blocus en son sein même. Le dernier rapport publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en août note que les Palestiniens sont interdits d'accès par Israël à 17 % des terres de la bande de Gaza et à 35 % des terres arables. Ils se voient interdire également la pêche dans 85 % des eaux territoriales palestiniennes, en contravention des accords d'Oslo.

En ce qui concerne Gaza, nous soulignons l'importance de l'envoi rapide de la mission d'établissement des faits créée par le Secrétaire général pour enquêter, de manière impartiale, crédible, transparente et conforme aux normes internationales, sur l'attaque de la flottille de la liberté par les forces d'occupation et la marine israéliennes. Cette enquête nous permettrait en effet de désigner les responsables, de les punir et de dédommager toutes les victimes. À cet égard, nous espérons que le Conseil sera saisi de tous les rapports qui seront publiés par la mission d'établissement des faits.

Face à cette intransigeance et à la logique de la force opposées par Israël, nous réaffirmons notre attachement à la force du droit et à la recherche d'un règlement juste, global et durable au conflit israélo-arabe sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid, du principe de la terre contre la paix et de l'Initiative

de paix arabe. Nous insistons dans ce contexte sur le fait que les négociations, quelle que soit leur forme, doivent porter sur l'ensemble des questions relatives au statut final mentionnées dans les mandats que nous venons de citer. D'ailleurs, la Feuille de route demande l'arrêt définitif de la colonisation, et ce, dans des délais courts et impartis, ainsi que le Quatuor l'a confirmé de nouveau le 20 août.

Il est entendu qu'une paix permanente doit aussi inclure la Syrie et le Liban et exiger le retrait du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et des territoires libanais encore occupés, et ce, conformément aux résolutions de ce conseil, en particulier la résolution 1701 (2006). Le Liban saisit cette occasion pour renouveler son plein attachement à cette résolution et pour appeler le Conseil à contraindre Israël à mettre toutes ses dispositions en œuvre.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Oscar Fernandez-Taranco de son exposé très utile.

Le mois dernier, la communauté internationale a unanimement salué la reprise des négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne. L'heure était à un optimisme prudent. Il était même question qu'un règlement soit atteint d'ici un an. Mais, hélas, les sceptiques n'auront pas attendu longtemps pour se voir donner raison. Malgré les appels de la communauté internationale, Israël n'a pas prolongé le moratoire sur les activités de colonisation.

Pour notre part, nous sommes toujours convaincus qu'il est possible de sauver ce dernier cycle de pourparlers directs. La Turquie se félicite à cet égard que la partie palestinienne ait décidé de ne pas se retirer complètement du processus et d'accorder davantage de temps aux efforts en cours pour trouver un terrain d'entente. Cela étant, cette pause dans le dialogue direct ne peut pas durer éternellement.

La Turquie, à l'instar de tant d'autres États, appelle une nouvelle fois Israël à cesser de prendre des mesures unilatérales et d'employer une rhétorique politiquement inopportune qui nuisent et portent atteinte à l'idée d'une solution des deux États négociée. C'est pourquoi il faut d'abord et avant tout geler immédiatement toutes les activités de colonisation, notamment à Jérusalem-Est, pour donner aux négociations directes une chance de se poursuivre.

Pour que les négociations directes – avec au final la concrétisation de la solution des deux États –

puissent recueillir l'appui populaire, les conditions de l'occupation doivent s'assouplir et un environnement favorable doit être créé sur le terrain pour permettre au processus d'édification de l'État en cours en Palestine de progresser. Si l'Autorité palestinienne est véritablement le partenaire d'Israël dans la paix, elle doit se voir donner les moyens d'assumer pleinement ses responsabilités.

Nous nous félicitons que la Banque mondiale ait récemment déclaré que si elle conservait le rythme actuel de ses performances, l'Autorité palestinienne était bien placée pour établir un État dans un avenir proche. Pour que l'Autorité palestinienne devienne économiquement viable, les obstacles à l'essor du secteur privé et à la croissance durable doivent être levés. Les Palestiniens doivent pouvoir utiliser une plus grande partie de leur terre. Ils doivent également pouvoir exercer leurs libertés et leurs droits fondamentaux. Bref, puisque la base de l'État est mise en place, le poids de l'occupation doit décliner. Parallèlement, la communauté internationale doit continuer d'appuyer les progrès considérables déjà accomplis par l'Autorité palestinienne pour édifier l'État.

Par ailleurs, toutes les informations confirment que la situation humanitaire à Gaza demeure grave. Du fait du blocus illégal et inhumain qu'il impose, Israël est directement responsable de la tragédie humaine qui se déroule jour après jour, au vu et au su de tous. Il est effroyable, par exemple, que des adolescents qui ramassent des gravats pour fabriquer du ciment soient quotidiennement la cible de tirs. Telle est la triste réalité voulue et imposée par Israël.

La communauté internationale doit réagir sans tarder pour soulager les souffrances qui se prolongent à Gaza. La Turquie demande une nouvelle fois la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et la levée totale et immédiate du blocus.

Dans un registre plus positif, la Turquie se félicite des récents progrès enregistrés dans les négociations entre factions palestiniennes. Les divergences actuelles doivent être aplanies, et la désunion doit appartenir au passé. Nous continuerons d'appuyer les efforts de réconciliation. Le peuple palestinien a besoin d'avoir et mérite une seule équipe dirigeante qui intègre toutes les factions et soit capable d'appuyer pleinement le processus de paix.

La stabilité du Liban continue de revêtir une importance primordiale pour la paix et la sécurité dans

la région. Les tensions se sont visiblement accrues ces dernières semaines. Il est essentiel que tous les acteurs du paysage politique libanais fassent preuve de calme, maintiennent le dialogue et soient sensibles aux préoccupations légitimes. Le Tribunal spécial pour le Liban est un organe indépendant créé par le Conseil à la demande du Liban. Ses travaux ne doivent pas être politisés.

La Turquie est convaincue que la paix acquise de haute lutte au Liban doit être préservée à tout prix, et nous continuerons de jouer notre rôle dans le contexte bilatéral et régional pour apaiser les tensions actuelles. À cet égard, je voudrais renouveler notre ferme appui à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. La Turquie continuera d'appeler et d'œuvrer à la pleine application de la résolution 1701 (2006).

En ce qui concerne l'attaque par les forces militaires israéliennes d'un convoi international d'aide humanitaire en haute mer, la Turquie se félicite du fait que, sur la base de la déclaration présidentielle du Conseil du 1<sup>er</sup> juin (S/PRST/2010/9), les travaux de la commission d'enquête créée par le Secrétaire général soient en cours. À la mi-septembre, la Commission a présenté un premier rapport d'étape, après avoir reçu le rapport préliminaire de l'enquête nationale menée par la Turquie. La Commission attend de recevoir une contribution similaire de la part des autorités israéliennes avant de poursuivre son enquête.

D'autre part, la mission d'établissement des faits dépêchée par le Conseil des droits de l'homme a présenté son rapport, que le Conseil des droits de l'homme a adopté le 29 septembre (voir A/HRC/RES/15/1). Je ne m'appesantirai pas ici sur les détails de cet important rapport. En bref, la mission est, sur la base d'une analyse très poussée des faits, parvenue à la conclusion qu'une série de violations du droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, ont été commises par les forces israéliennes pendant l'interception de la flottille et la détention des passagers en Israël avant leur déportation. La Turquie continue d'appuyer le travail de la Commission d'enquête et a hâte qu'elle établisse tous les faits et fasse toute la lumière sur les circonstances entourant ce tragique déploiement de force contre des civils dans les eaux internationales.

De sérieux doutes planent une nouvelle fois sur l'avenir du processus de paix israélo-palestinien. En ces temps d'incertitude, toutes les parties doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de toute mesure qui

nuirait aux efforts visant à trouver un terrain d'entente et une base de compromis. À cet égard, le nouveau grand projet de construction de logements à Jérusalem-Est, annoncé vendredi dernier, est un autre pas dans la mauvaise direction. Israël doit cesser ces actions conçues pour modifier la démographie et le tissu social et religieux de Jérusalem. Il doit s'abstenir de toute action provocatrice dans la ville et préserver le statut de Jérusalem, comme l'exigent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

De manière plus large, on ne pourra parvenir à la paix au Moyen-Orient sans mettre en place un cadre général qui tienne compte des différents volets. Nous appelons l'ensemble des acteurs de la région à agir de façon responsable, à assumer leur part du fardeau dans la quête de stabilité et à donner une chance à la paix.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de son exposé. J'ai également écouté avec attention les déclarations faites par les représentants de la Palestine et d'Israël.

À l'heure actuelle, la situation au Moyen-Orient demeure complexe et tendue. La communauté internationale doit continuer de déployer des efforts pour créer les conditions propices à un apaisement des tensions entre les parties concernées et à la réalisation d'une paix durable. Sur la question du Moyen-Orient et de la réalisation d'une paix durable dans la région, la Chine a toujours maintenu qu'il fallait surmonter les divergences par la négociation et le dialogue entre les parties concernées.

La Chine est favorable à la mise en place au plus tôt d'un État de Palestine indépendant vivant en paix avec Israël, au moyen de négociations politiques entre Palestiniens et Israéliens. Les négociations directes engagées début septembre offrent à cet égard une occasion importante de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. La Chine espère que les négociations se poursuivront et déboucheront rapidement sur des résultats tangibles.

À l'heure actuelle, ces négociations sont dans l'impasse à cause de la question des colonies de peuplement. La Chine est profondément préoccupée par cette situation. L'engagement des négociations directes entre Israël et la Palestine n'a pas en effet été chose facile. La Chine espère qu'Israël sera en mesure de comprendre cette situation et de prolonger le moratoire sur les constructions de colonies de peuplement afin de créer les conditions propices à la

poursuite des négociations. Nous demandons à Israël de procéder à un gel immédiat et total de la construction des colonies de peuplement et du mur de séparation sur le territoire palestinien occupé, y compris dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est.

La situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, et en particulier dans la bande de Gaza, continue d'être préoccupante. Cela ne peut continuer. Nous saluons la récente décision israélienne d'assouplir les restrictions imposées à l'acheminement d'une partie de l'aide – des biens et des produits humanitaires – dans la bande de Gaza. Toutefois, il ne suffit pas d'apporter quelques améliorations à la situation humanitaire dramatique qui règne dans la bande de Gaza : la Chine demande à Israël de lever immédiatement et totalement le blocus qu'il impose à la bande de Gaza et de permettre de nouveau à la population de disposer de l'espace nécessaire pour pouvoir vivre et se développer normalement et dans la dignité. Nous appelons la communauté internationale à continuer de suivre attentivement la situation humanitaire dans la bande de Gaza et à fournir un appui plus important à la population de Gaza.

La Chine défend fermement la juste cause du peuple palestinien qui aspire à exercer ses droits nationaux légitimes. Nous espérons que toutes les factions palestiniennes parviendront à surmonter leurs divergences et à se réconcilier au plus vite par le dialogue et les consultations afin de pouvoir œuvrer ensemble, dans l'intérêt à long terme de leur pays, à la création d'un État indépendant dans lequel les Palestiniens pourront cueillir les fruits de la paix et de la stabilité.

Les 13 et 14 octobre, M. Wu Sike, Envoyé spécial de la Chine au Moyen-Orient, s'est rendu en Israël et en Palestine. La Chine est prête à travailler de manière active et constructive au processus de paix au Moyen-Orient. Elle a pris note des efforts déployés par le Quatuor autour de la question du Moyen-Orient. Toutefois, le Quatuor ne saurait se substituer au Conseil de sécurité pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient.

La Chine est favorable à la solution des deux États, la Palestine et Israël, vivant en paix côte à côte. Elle défend également une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient reposant sur les résolutions

pertinentes de l'ONU, l'initiative de paix arabe, le principe de l'échange de territoires contre la paix et la Feuille de route.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Comme mes prédécesseurs, je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, du point qu'il a fait sur les faits nouveaux survenus au Moyen-Orient. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Meron Reuben et l'Observateur permanent de la Palestine de leur importante contribution au présent débat.

L'Autriche s'associe à la déclaration qui sera faite par la délégation de l'Union européenne au nom de l'Union.

L'un des messages les plus forts envoyés le mois dernier par les dirigeants du monde dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale est l'appel au courage adressé aux dirigeants israéliens et au peuple palestinien afin qu'ils progressent dans les pourparlers directs. Comme l'a souligné notre ministre des affaires étrangères, Michael Spindelegger, dans l'allocution qu'il a prononcée dans le cadre du débat général, comme au cours de ses rencontres avec les dirigeants d'États du Moyen-Orient organisées à cette occasion, ces pourparlers ouvrent pour la première fois depuis de nombreuses années de réelles perspectives de paix durable au Moyen-Orient. Un accord entre Israël et les Palestiniens permettrait d'améliorer radicalement la vie des populations concernées, tout en étant la clef d'une plus grande stabilité dans la région.

Suite à l'expiration du moratoire partiel sur la construction de colonies de peuplement, nous risquons de nouveau de retomber dans une impasse qui ne profiterait qu'aux démagogues et aux fauteurs de violences. Nous demandons donc au Gouvernement israélien de revoir d'urgence sa position. Dans le même temps, nous renouvelons la demande que nous avons adressée à Israël pour qu'il mette réellement fin à toutes les activités de peuplement, y compris à Jérusalem-Est. Dans ce contexte, nous appelons expressément à la suspension de l'application des décisions prises récemment relativement à la construction d'unités de logement supplémentaires à Ramot et à Pisgat Ze'ev.

Nous appelons les deux parties à prendre conscience des énormes responsabilités qu'elles ont envers leurs populations et la communauté internationale dans son ensemble et à continuer de travailler à un règlement négocié. Prolonger pendant

une génération encore cette situation d'absence de paix n'est ni viable ni acceptable pour les deux parties. Nous exhortons les dirigeants israéliens et palestiniens à dépasser les expédients de l'opportunisme politique du moment pour instaurer un climat propre à favoriser la résolution de toutes les questions essentielles à la satisfaction de tous.

Nous appelons les deux parties à faire preuve de calme et de retenue dans leurs paroles comme dans leurs actes et à démontrer qu'elles honorent les obligations contractées au titre de la Feuille de route. Chacune des deux parties doit prendre des mesures concrètes et tangibles pour renforcer la confiance dans les nouveaux efforts de paix. Nous les encourageons vivement à faire fond sur les bons résultats que leur coopération a permis d'obtenir ces derniers mois, y compris dans les domaines de la sécurité et de la croissance économique. Des avancées décisives sous la forme d'une plus grande liberté de circulation et d'accès en Cisjordanie ainsi que d'un relèvement permettraient en particulier de faire plus largement accepter l'idée qu'un avenir de paix et de sécurité est possible pour l'État d'Israël et le futur État de Palestine, dans la coexistence pacifique et le bon voisinage.

Il est important que l'Autorité palestinienne intensifie ses efforts en vue de mettre en place les institutions opérationnelles appelées à servir le futur État palestinien. Nous demandons aux représentants politiques palestiniens d'engager de sérieux efforts de réconciliation et de convenir d'un programme politique fondé sur la non-violence et sur la recherche de la paix, de la démocratie et de l'état de droit. Le schisme actuel entre la Cisjordanie et la bande de Gaza compromet les chances de faire aboutir la solution des deux États.

S'agissant de l'enquête menée sur l'incident tragique de la flottille, nous appuyons les efforts actuellement déployés par la commission d'enquête créée par le Secrétaire général. Nous voulons croire que les parties continueront de coopérer avec la Commission.

S'agissant du Liban, nous demandons de nouveau aux parties d'honorer les obligations qu'elles ont contractées en vertu de la résolution 1701 (2006). Dans l'attente des conclusions de l'enquête sur l'incident survenu le 3 septembre à Shehabiya, nous tenons à souligner combien il importe que toutes les parties prennent des mesures résolues pour s'assurer que la zone se trouvant au sud du fleuve Litani demeure libre

d'éléments armés, d'équipements et d'armes non autorisés.

L'Autriche est profondément attachée à la promotion de l'état de droit, autre condition essentielle à une paix durable et au développement. Empêcher l'impunité pour les crimes du passé contribuera de manière essentielle à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit. À l'instar d'autres cours pénales et tribunaux internationaux, le Tribunal spécial pour le Liban est un instrument important pour lutter contre l'impunité. Nous sommes convaincus que le respect de son indépendance est crucial pour l'exécution de son mandat, et nous appuyons donc pleinement la déclaration faite par le Secrétaire général le 6 octobre.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer que l'Autriche, en coopération avec ses partenaires de l'Union européenne, est profondément déterminée à appuyer et à garantir le succès des négociations directes et à explorer toutes les voies qui mènent à une paix complète dans la région. J'ajouterai que nous espérons également que nos partenaires arabes continueront à nous appuyer dans cet effort important.

**M. Barbačić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*): Je voudrais pour commencer remercier M. Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de nous avoir fait le point des faits récents survenus au Moyen-Orient. Nous remercions également le Représentant permanent d'Israël, M. Meron Reuben, et l'Observateur permanent de la Palestine, M. Riyad Mansour, de leur présence et de leur contribution à notre débat.

Au cours du mois écoulé, nous avons tous constaté l'intensification des efforts pour trouver un moyen de poursuivre les pourparlers de paix directs dans un environnement qui soit propice au progrès. Dans le cadre des débats du Conseil de sécurité le mois dernier, la Bosnie-Herzégovine s'est vivement félicitée de la reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour réaffirmer notre plein appui à des négociations directes, sérieuses et responsables, seules à même de résoudre toutes les questions relatives au statut final afin de parvenir à la solution des deux États.

La reprise des pourparlers directs représente une percée majeure dans la crise au Moyen-Orient et constitue un résultat important obtenu par les parties concernées. Elle bénéficie en outre d'un soutien fort de la part de nombreux acteurs internationaux, et nous

devons là encore saluer le travail de la Secrétaire d'État des États-Unis, M<sup>me</sup> Hillary Clinton, et du sénateur George Mitchell, dont le rôle important joué atteste de l'attachement du Président Obama à la paix au Moyen-Orient. Le Quatuor pour le Moyen-Orient et la Ligue des États arabes ont également apporté une contribution considérable à ce processus.

Ma délégation était consciente des efforts considérables requis des deux parties pour faire avancer le processus de négociations. Malheureusement, une fois de plus, des informations décourageantes nous parviennent du Moyen-Orient. La Bosnie-Herzégovine est elle aussi très préoccupée par les actions qui menacent la poursuite des pourparlers directs, notamment l'expiration du moratoire partiel de 10 mois décidé par Israël sur les activités de peuplement. Nous devons à nouveau insister sur le fait que les activités de peuplement sur le territoire occupé enfreignent le droit international et sont contraires aux obligations d'Israël en vertu de la Feuille de route. Ces activités constituent donc un obstacle sur la voie d'une paix globale. La Bosnie-Herzégovine encourage Israël à répondre favorablement aux appels lancés par la communauté internationale en mettant un terme aux activités de peuplement, y compris à Jérusalem-Est.

En dépit de cet obstacle majeur aux négociations, nous sommes toutefois fermement convaincus que la reprise de ces dernières est une occasion on ne peut plus importante qu'il convient de ne pas manquer. Le Moyen-Orient ne peut se permettre de voir échouer le processus de paix. La Bosnie-Herzégovine exhorte donc les parties directement concernées à prendre les décisions difficiles mais nécessaires pour parvenir à un règlement politique juste qui doit aboutir à la solution des deux États. Nous sommes absolument persuadés que cette dynamique mérite un appui constant et inconditionnel de toute la communauté internationale, et nous attendons avec hâte de voir s'instaurer un dialogue politique complet, assorti d'un programme clair et d'un mandat visant à régler toutes les questions liées au statut permanent – y compris s'agissant du statut de Jérusalem – dans les 12 mois.

Cela étant, il importe de souligner que la situation actuelle exige que les deux parties prennent des décisions politiques courageuses et des mesures concrètes. Il importe également au plus haut point que les deux parties évitent de recourir à des actes de provocation susceptibles de saper le succès des négociations. Par ailleurs, le respect du droit international humanitaire par tous est crucial pour

garantir une solution durable et la coopération entre les deux parties.

Nous condamnons fermement toutes les attaques armées prenant pour cible des civils et tenons à rappeler que les populations civiles israélienne et palestinienne doivent être protégées. La Bosnie-Herzégovine appelle à une cessation complète de la violence, notamment des tirs de roquettes et des attentats terroristes.

La Bosnie-Herzégovine préconise une paix complète et durable au Moyen-Orient, laquelle ne pourra être réalisée que sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route et des accords conclus à ce jour par les parties, ainsi que de l'Initiative de paix arabe. La Bosnie-Herzégovine est et restera attachée à la solution des deux États : l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Bosnie-Herzégovine demeure préoccupée par la poursuite et la détérioration de la situation à Gaza. Nous prenons acte des mesures positives prises par Israël en vue de faciliter l'entrée de biens à Gaza, mais nous renouvelons notre appel en faveur d'une mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1860 (2009) et d'une ouverture immédiate, permanente et inconditionnelle des points de passage afin de laisser passer l'aide humanitaire, les marchandises et les personnes à destination et en provenance de Gaza – y compris les articles en provenance de la Cisjordanie.

Je voudrais réitérer notre ferme conviction que seules des négociations directes, ouvertes et franches peuvent faire avancer le processus de paix jusqu'à son aboutissement. La Bosnie-Herzégovine exhorte les Israéliens et les Palestiniens à axer tous leurs efforts sur la réalisation d'une paix complète, juste et durable.

Pour terminer, la Bosnie-Herzégovine rappelle que la paix au Moyen-Orient doit être complète et insiste sur l'importance de négociations dans les voies de négociation avec la Syrie et le Liban. S'agissant du Liban, nous réaffirmons notre plein appui aux autorités libanaises et saluons le rôle crucial joué au Sud-Liban par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous appelons toutes les parties concernées à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1701 (2006), à respecter la Ligne bleue dans son intégralité et à coopérer pleinement avec l'ONU et la FINUL. La Bosnie-Herzégovine appuie intégralement

les travaux et l'indépendance du Tribunal spécial pour le Liban.

**M<sup>me</sup> Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez Taranco, pour son exposé d'une grande lucidité sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais restreindre mes remarques à trois domaines, à savoir l'évolution politique, la sécurité et l'assistance humanitaire.

S'agissant de la situation politique, le mois dernier, le Conseil de sécurité a salué la reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens, reprise à laquelle les États-Unis et le Quatuor ont contribué. Si cette reprise des négociations a été accueillie avec soulagement et optimisme, personne ne nourrissait l'illusion que faire avancer le processus de paix serait facile. Conscients de l'énormité de la tâche à accomplir, nous avons souligné la nécessité pour les parties de consentir à des compromis et de faire preuve de souplesse afin d'ouvrir la voie aux résultats désirés.

Il est navrant de constater que des difficultés se sont fait jour dès les semaines qui ont suivi la reprise des négociations, aboutissant à une impasse. En effet, nombreux étaient ceux qui espéraient qu'Israël entendrait les appels lui demandant de prolonger le gel de 10 mois de la construction de logements dans les colonies juives en Cisjordanie en guise de mesure de confiance. Vendredi dernier, le Gouvernement israélien a plutôt annoncé qu'il approuvait la construction de 238 nouveaux logements à Jérusalem-Est. Cela va non seulement raviver les passions du côté palestinien mais également être interprété comme une décision visant à mettre fin aux pourparlers directs et, de ce fait, compliquer le processus de paix. Cette annonce, qui survient alors même que l'Autorité palestinienne vient d'accepter le compromis d'une prorogation de deux mois du moratoire, pourrait sérieusement nuire aux négociations avec l'Autorité palestinienne, soutenues par les États-Unis.

Dans ce contexte, le Conseil, le Quatuor, la Ligue des États arabes et les partenaires bilatéraux doivent continuer à insister auprès des parties pour qu'elles poursuivent le dialogue. Elles doivent également être encouragées à éliminer tous les obstacles se dressant sur la voie d'un règlement négocié qui aboutirait, dans les deux ans à venir, à la solution de deux États et à un accord sur toutes les questions relatives au statut final.

Les parties elles-mêmes doivent intensifier leurs efforts, en paroles et dans les faits, afin de créer les

conditions propices à une paix durable. L'heure n'est pas aux actes de provocation, d'où qu'ils viennent, car ils ne serviraient pas la cause de la paix. Nous invitons donc instamment Israël à revenir sur sa décision de construire de nouveaux logements à Ramot et à Pisgat Ze'ev.

En ce qui concerne la sécurité, nous estimons que la situation instable dans la région demeure profondément préoccupante. Nous déplorons la série d'attaques des mois d'août et de septembre qui ont tué et blessé plusieurs Israéliens, y compris deux femmes enceintes. Il est en effet regrettable qu'un groupe de militants du Hamas ait lancé ces attaques afin de perturber les pourparlers de paix.

Les informations selon lesquelles le Hamas et le Hezbollah continuent de menacer les pourparlers de paix sont en effet inquiétantes. Rien ne justifie des actes perpétrés par l'une ou l'autre des parties qui sont contraires aux règles d'engagement et aux conventions de guerre internationales. Les soldats tout comme les combattants doivent respecter les normes de conduite les plus élevées. Nous nous félicitons donc de la décision récemment rendue par un tribunal israélien à l'encontre de deux soldats israéliens reconnus coupables de mise en danger d'autrui et de conduite inappropriée. Le recours à des enfants ou à des civils comme boucliers humains ne devrait jamais être toléré quelle que soit la situation.

Nous espérons que l'annonce faite par Israël de pourparlers indirects avec les dirigeants du Hamas au sujet d'un échange de prisonniers permettra d'apaiser les tensions.

Tout en nous félicitant de la légère augmentation du nombre de biens et de marchandises autorisés à entrer dans la bande de Gaza, nous tenons à réaffirmer la nécessité d'une levée totale du blocus par le Gouvernement israélien. La circulation sans entrave de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes en direction et en provenance de Gaza faciliterait le processus d'édification de l'État palestinien. Cela apaiserait en outre les tensions et allégerait la menace qui pèse sur la sécurité israélienne. En effet, la détermination des navires d'aide humanitaire à briser le blocus – tout récemment encore avec le navire *Irene* – serait superflue si le blocus de Gaza était complètement levé. Tant que cet objectif n'aura pas été atteint, nous demandons à tous les navires d'aide humanitaire de passer par les points de passage autorisés pour les biens, les personnes et le matériel à

destination de la bande de Gaza, afin d'éviter toutes conséquences fâcheuses.

Le Nigéria estime que, pour que les négociations soient couronnées de succès, une confiance mutuelle est requise entre les parties. Ces dernières doivent également respecter leurs obligations au titre de la Feuille de route et réaffirmer leurs engagements en la matière. Nous préconisons un engagement accru et une plus grande participation des partenaires régionaux aux efforts de paix afin de garantir le succès du processus. Nous nous félicitons du soutien de la Ligue des États arabes au processus de paix et de sa décision d'engager des discussions sur les moyens d'avancer.

Le moment est venu de procéder à un examen exhaustif et holistique des crises qui sévissent depuis des décennies dans la région, y compris les conflits israélo-syrien et israélo-libanais.

**M. Nishida** (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier M. Oscar Fernandez-Taranco de son exposé exhaustif. Je remercie également l'Ambassadeur Mansour et l'Ambassadeur Reuben de leurs déclarations respectives.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la tenue de négociations sincères entreprises de bonne foi entre les parties concernées est la seule façon d'arriver à une paix durable au Moyen-Orient. Nous encourageons vivement les deux parties à reprendre les pourparlers directs entamés au début de septembre. Nous soutenons les efforts des États-Unis en faveur de la reprise des négociations pour arriver à un règlement négocié.

Le Japon est déçu que le moratoire israélien sur les activités de peuplement n'ait pas été prolongé, et qu'Israël ait approuvé un appel d'offres pour la construction de logements à Jérusalem-Est. Le Japon exhorte Israël à ne pas mettre en œuvre ce nouveau plan de construction et à prolonger le moratoire sur les activités de peuplement.

Les deux parties doivent s'acquitter de leurs obligations et engagements au titre de la Feuille de route. Nous lançons de nouveau un appel au Gouvernement israélien afin qu'il gèle toutes les activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Aucune mesure risquant de préjuger de l'issue des négociations sur le statut final ne doit être prise. Parallèlement, nous lançons un appel à l'Autorité palestinienne afin qu'elle poursuive ses efforts pour améliorer la sécurité, et honorer son engagement à

mettre fin à la violence et à lutter contre toute incitation à la violence.

Les négociations devraient aboutir à la solution des deux États en mettant un terme à l'occupation des territoires, y compris Jérusalem-Est, occupés depuis 1967. Le Japon soutient le projet de l'Autorité palestinienne d'édifier un État palestinien dans les 24 mois. Le Japon continuera de fournir son aide et de contribuer au renforcement des capacités pour la population palestinienne et à la création d'institutions pour l'État palestinien. Je remercie M. Taranco d'avoir mentionné notre projet de « corridor de la paix et de la prospérité », un projet auquel nous travaillons activement.

Pour ce qui est de Gaza, nous continuons à appeler à la pleine application de la résolution 1860 (2009). Nous appelons également à la réconciliation palestinienne et nous soutenons les efforts de l'Égypte à cet égard.

S'agissant du Liban, nous réaffirmons notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance politique du Liban, et à la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes alarmés par certaines des déclarations faites au Liban sur la situation actuelle, et nous demandons à toutes les parties d'agir de façon responsable. Nous appuyons énergiquement l'action de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) et du maintien du calme dans sa zone d'opérations.

Nous appuyons aussi fermement les travaux du Tribunal spécial pour le Liban, qui est une entité judiciaire internationale et indépendante. Le Tribunal devrait continuer à s'acquitter de son mandat sans ingérence aucune; cela contribuera à mettre un terme à l'impunité.

Le Japon ne ménagera aucun effort pour aider les parties à parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*): Je voudrais également remercier M. Oscar Fernandez-Taranco de son exposé complet, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs remarques.

Encore une fois, le processus de paix au Moyen-Orient se trouve à un tournant délicat. La fin du moratoire sur la construction de colonies de

peuplement israéliennes en Cisjordanie, la poursuite de la construction de foyers israéliens à Jérusalem-Est, les attaques contre et par des colons israéliens, et enfin les échanges accrus de tirs entre Gaza et Israël sont autant d'événements alarmants qui constituent un véritable défi pour les négociations directes.

Nous devons changer la donne afin que le processus de négociation lancé le 2 septembre puisse se poursuivre. Cela exigera courage et acuité politiques. Cela implique la cessation de toutes les activités de colonisation, car il est impossible pour les dirigeants palestiniens de recueillir le soutien nécessaire à la poursuite des négociations tant que les perspectives d'édification d'un État palestinien viable continueront d'être mises à mal par ces constructions. Le gel des constructions est non seulement une obligation juridique, mais c'est de fait la seule contribution la plus fondamentale à la paix dans la région dans les circonstances présentes.

Nous comprenons tous que les difficultés internes d'ordre politique entrent en jeu dans toute entreprise diplomatique d'envergure et sont même déterminantes dans les cas de guerre et de paix.

En même temps, les dirigeants et les parties doivent voir au-delà de leurs objectifs politiques immédiats et prendre les mesures qui s'imposent pour préserver le processus de paix et atteindre leurs objectifs à long terme. L'engagement de toutes les parties en faveur de la paix sera mesuré à l'aune de leurs actes et non de leurs paroles. On ne demande pas à Israël de faire des concessions. On lui demande de s'acquitter de son obligation juridique de ne pas construire dans les territoires occupés, et ce faisant, de donner aux négociations une chance raisonnable d'aboutir.

Pour sauver les négociations directes qui n'en sont qu'à leur début, il faudra également un engagement actif de la communauté internationale. Nous saluons les efforts du Gouvernement des États-Unis à cet égard. Nous nous félicitons en outre de la décision du Comité de suivi de l'Initiative de paix arabe d'appuyer l'Autorité palestinienne en lui accordant le temps nécessaire pour créer les conditions propices à la reprise des négociations.

En dépit des nombreux obstacles auxquels elles se heurtent aujourd'hui et auxquels elles continueront certainement de se heurter dans l'avenir, les négociations sont le seul moyen d'instaurer une paix durable, à condition qu'elles soient justes, sincères et

aboutissent à des résultats concrets dans les délais annoncés en septembre. Négocier pour négocier ne sert pas la cause de la paix. Cela nuit plutôt à la paix.

L'arrêt et la prévention de la violence sont également essentiels pour préserver le processus fragile de paix. Les incidents récents de provocation et d'intolérance constituent un sujet de profonde préoccupation. Nous condamnons les attaques contre des colons israéliens et les tirs de roquettes vers le sud d'Israël à partir de Gaza. Nous condamnons également les actes de provocation et de violence des colons israéliens ainsi que les attaques inacceptables contre des mosquées et des civils et biens palestiniens. Les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice sans tarder. Faire avancer le processus de paix est la seule réponse explicite à ceux qui recourent à l'incitation et à la violence en vue d'imposer leur volonté, de décourager le dialogue et de compromettre la solution des deux États.

Le succès ultime du processus de paix dépendra également de la réconciliation entre les Palestiniens. Nous nous réjouissons de l'évolution récente de la situation dans les pourparlers entre Palestiniens à Damas et du rôle constructif joué par l'Égypte. Des signes positifs dans la bonne direction sont particulièrement nécessaires, au moment où les efforts de renforcement des capacités institutionnelles en Palestine entrent dans une nouvelle phase, suite au plan présenté par le Premier Ministre Fayad. Nous réaffirmons qu'Israël doit contribuer à ces efforts en levant d'autres mesures de restriction.

L'importance accordée à juste titre aux négociations directes ne doit pas nous faire oublier la gravité de la situation humanitaire à Gaza. En effet, outre qu'il impose illégalement des souffrances à 1,5 million de personnes, le blocus de Gaza nuit également aux pourparlers de paix et est incompatible avec un désir réel de créer un environnement propice à un dialogue sérieux. Nous saluons l'assouplissement du blocus par Israël mais ce qu'il faut c'est une levée totale du blocus, sans préjudice des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Au stade critique actuel, les parties ont des choix vitaux à faire, surtout la partie la plus forte. Comme le Secrétaire général l'a récemment dit avec éloquence, si la porte vers la paix se referme, il sera très difficile de l'ouvrir à nouveau. Nous espérons que ce message important sera compris et suivi.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots au sujet du Liban. Nous encourageons tous les Libanais à œuvrer de concert à l'instauration de la stabilité politique et de la prospérité. Nous exhortons toutes les parties à s'employer à résoudre pacifiquement leurs divergences. La communauté internationale devrait également continuer à apporter son plein soutien à ce pays, notamment en s'efforçant d'aider le Liban à promouvoir la justice, tout en consolidant la paix et la réconciliation.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de son exposé, ainsi que le représentant d'Israël et l'observateur de la Mission permanente d'observation de la Palestine de leurs interventions.

Durant des décennies, la communauté internationale a été témoin de guerres, de tensions et de violences au Moyen-Orient, souvent sans pouvoir intervenir, en espérant qu'un jour ce conflit prenne fin définitivement pour faire place à la coexistence pacifique entre les nations. Actuellement, aucun effort n'est épargné pour atteindre cet objectif. L'ONU et divers États, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, se sont attelés avec détermination à cette tâche complexe.

La situation est bien différente de celle qui régnait il y a 60 ans. Des accords de paix ont été signés, l'existence de l'État d'Israël est reconnue par la grande majorité des membres de la communauté internationale et un dialogue – direct ou indirect, parfois véritable et parfois un dialogue de sourds – a été établi entre les principales parties : Israël et l'Autorité palestinienne.

Cependant, le conflit persiste et l'objectif qui permettra de le régler définitivement n'a pas été atteint, à savoir la création d'un État palestinien souverain et indépendant, politiquement et économiquement viable, vivant dans la paix aux côtés d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Au début de septembre, grâce aux efforts du gouvernement du Président Obama, les espoirs de paix ont été ravivés, grâce à la reprise du dialogue direct entre Israël et l'Autorité palestinienne, avec l'appui du Quatuor, de la Ligue arabe et de la communauté internationale. L'objectif est ambitieux : régler toutes les questions centrales en l'espace d'une année. Toutes les parties prenantes se sont impliquées dans cette tâche, avec l'objectif ferme de concrétiser ce qui est connu sous le nom de solution des deux États. Tous

savaient qu'il y aurait des obstacles, des menaces et des risques mais ils ont décidé de participer avec sincérité et sérieux au processus.

Aujourd'hui, la poursuite du dialogue ne tient plus qu'à un fil et le processus de rapprochement semble reculer. Cette situation n'est pas acceptable. Le dialogue et les négociations doivent se poursuivre et aboutir à des résultats tangibles pour les Palestiniens et les Israéliens. Le statu quo n'est pas une option viable. Il ne fera qu'exacerber les tensions et conduire à plus de violences et d'affrontements, qui auront des effets négatifs directs sur la population civile et déstabiliseront la région.

La communauté internationale a également un rôle à jouer dans le rétablissement d'un dialogue sérieux et direct entre Israël et l'Autorité palestinienne, non seulement parce que toute autre option que le dialogue conduirait à plus de violence, mais aussi parce que nous sommes sincèrement convaincus qu'il est nécessaire pour le peuple palestinien de disposer d'un État souverain et indépendant. C'est ce qu'a affirmé le Quatuor dans sa déclaration du 19 mars et dans ses déclarations ultérieures, et c'est ce qui a été reconnu par la grande majorité des États Membres de cette Organisation.

Toutefois, le facteur le plus déterminant est peut-être pour les deux parties de s'abstenir de tout acte de provocation ou contraire à leurs obligations découlant de la Feuille de route. Israël et l'Autorité palestinienne doivent créer des conditions favorables aux négociations. À cet égard, la reprise de la construction de colonies illégales de peuplement en Cisjordanie et l'annonce de nouvelles constructions à Jérusalem-Est constituent un grand pas en arrière. La communauté internationale a été unanime sur ce point : les colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés sont illégales, contraires au droit international et constituent un grave obstacle au processus de paix, car elles préjugent du résultat des négociations et le modifient.

Contrairement à ce que d'aucuns pensent, les colonies de peuplement ne renforcent pas la sécurité. Bien au contraire, elles suscitent des tensions, des rancœurs et la violence entre les deux peuples, comme nous avons pu le constater ces dernières semaines et au fil des ans. Nous exhortons Israël à mettre définitivement fin à cette pratique, notamment à la prétendue « croissance naturelle ». Cela témoignerait de son attachement au processus de paix.

L'Autorité palestinienne doit également continuer de respecter les engagements découlant de la Feuille de route. Malgré les attaques tragiques commises contre des civils israéliens, que nous condamnons fermement, nous avons constaté avec satisfaction un renforcement des capacités des forces de sécurité palestiniennes, de même qu'une amélioration progressive de la situation économique en Cisjordanie.

Nous ne pouvons pas envisager d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens sans tenir compte de la situation de la population civile à Gaza. Le blocus imposé à Gaza est intenable et contreproductif et il a de graves conséquences humanitaires pour la population civile de Gaza. La levée partielle des restrictions est encourageante, mais elle ne suffit pas. Le blocus doit être complètement levé. Comme nous le disons depuis janvier 2009, en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, nous pensons que cela ne sera possible que s'il est mis en place un mécanisme international de surveillance garantissant un cessez-le-feu durable, l'ouverture complète des points de passage frontaliers et le contrôle du trafic illicite d'armes à Gaza conformément à la résolution 1860 (2009). Cela permettrait d'ailleurs non seulement d'apaiser considérablement les tensions, mais également de réduire le nombre de morts découlant de cette situation, comme lors de l'attaque contre la flottille de la liberté, le 31 mai dernier.

Nous espérons que la commission d'enquête créée par le Secrétaire général nous permettra de savoir ce qui s'est vraiment passé lors de cet incident et nous réaffirmons la primauté des normes internationales. C'est pour cette raison qu'une enquête rapide, impartiale, crédible et transparente s'impose, comme indiqué dans la déclaration présidentielle du Conseil (S/PRST/2010/9). Nous attendons avec intérêt les résultats des enquêtes en cours. Il est également nécessaire que le dialogue entre les Palestiniens se poursuive avec l'aide de l'Égypte et d'autres États concernés.

L'évaluation de la situation au Moyen-Orient doit tenir compte de la situation au niveau régional. Nous avons constaté avec préoccupation une augmentation des tensions entre les communautés au Liban, ce qui met en péril l'équilibre politique et la coexistence entre les diverses factions qui composent la société libanaise, tandis que les violations de la résolution 1701 du Conseil de sécurité (2006) se poursuivent, comme l'ont montré la découverte d'armes et d'explosifs dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations

Unies au Liban et les incursions quotidiennes des forces armées israéliennes sur le territoire libanais. Nous demandons à Israël et au Liban, ainsi qu'à tous les acteurs politiques concernés, de respecter les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et de s'abstenir de toute rhétorique belliqueuse susceptible d'attiser la violence.

Les travaux du Tribunal spécial pour le Liban ont en outre contribué à l'escalade de la violence et des tensions dans la région. Comme l'a dit le Secrétaire général, le Tribunal est un organe indépendant doté d'un mandat clair, qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, à savoir mettre fin à l'impunité. Nous ne devons pas préjuger de ses conclusions ni intervenir dans ses travaux.

Le moment est venu pour les dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestinienne de prendre des décisions politiques fermes mais difficiles dans l'intérêt de leur peuple, mais également de la paix et de la stabilité internationales. Cette démarche nécessite une volonté politique, qui a fait défaut jusqu'à présent.

Nous demandons à Israël et à l'Autorité palestinienne de démontrer par des faits concrets leur volonté de régler ce conflit, au-delà des provocations et des intérêts politiques à court terme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure tardive, l'Ouganda sera le dernier orateur de la matinée. Je propose de reprendre cette séance à 15 heures cet après-midi afin d'entendre les autres orateurs inscrits sur la liste.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ouganda.

Je remercie, le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de son exposé complet. Je remercie également les représentants israélien et palestinien de leurs déclarations.

Ma délégation est préoccupée de voir que la situation au Moyen-Orient demeure tendue et précaire. Nous avons été encouragés le mois dernier par la reprise de négociations directes entre Israël et la Palestine. Il est indispensable que les deux parties

respectent leur engagement de travailler à l'élaboration d'un cadre en faveur d'une paix permanente.

Indubitablement, ce processus de négociation exigera des décisions courageuses et des concessions de la part des deux parties. L'Ouganda est convaincu qu'une paix globale et durable réside dans la solution des deux États : Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et dans la sécurité. À cet égard, nous apprécions les efforts déployés par les partenaires internationaux et régionaux pour faciliter les négociations.

Nous saluons les efforts de l'Autorité palestinienne pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Feuille de route, notamment en ce qui concerne la sécurité, la création d'institutions et le développement économique. Nous demeurons néanmoins préoccupés par les divisions qui existent entre les Palestiniens et leur demandons de régler leurs différends grâce au dialogue.

Les activités d'implantation de colonies qu'Israël continue de mener à Jérusalem-Est ouvrent la porte au conflit, ce qui est extrêmement préoccupant. Nous demandons à Israël de geler toute activité d'implantation de colonies, y compris la croissance naturelle. Nous sommes également préoccupés par la poursuite des tirs de roquettes à partir de Gaza vers Israël, ainsi que par les frappes aériennes israéliennes à Gaza. Nous demandons aux deux parties d'exercer la plus grande retenue et de respecter le cessez-le-feu envisagé dans la résolution 1860 (2009).

Bien que l'assouplissement du blocus imposé à Gaza soit une mesure encourageante, nous demandons la levée totale du blocus.

S'agissant du Liban, nous sommes préoccupés par la poursuite des violations de la résolution 1701 (2006). Nous appelons toutes les parties à mettre pleinement en œuvre cette résolution.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil. Comme je l'ai dit précédemment, j'ai l'intention, avec l'accord des membres du Conseil, de suspendre cette séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 20.*